



Conférence du 23 mai 2014

LES COULEURS  
COMPAGNONNIQUES

par Jean Philippon<sup>1</sup>



Jean Philippon, « Bordelais la Constance », a été reçu Compagnon cuisinier des Devoirs Unis le 23 avril 1988, à la Cayenne de Lausanne (Suisse).

Durant dix ans, il a effectué un tour de France qui l'a conduit dans de nombreuses villes de France et de Suisse. Sa passion pour l'histoire compagnonnique l'a amené à étudier les archives des cayennes où il a séjourné, ainsi que les archives communales et départementales, mettant ainsi à jour des pièces essentielles. Lors de ses voyages, il a contacté des anciens de toutes sociétés pour recueillir leur témoignage et il a découvert dans les villes et les villages traversés (le plus souvent à pied, comme autrefois!) de multiples traces de la présence des Compagnons dans l'architecture.

Doué d'une mémoire exceptionnelle, il a ainsi rassemblé une documentation très abondante sur l'histoire des sociétés compagnonniques en général et sur la constitution de l'Union Compagnonnique en particulier.

Depuis 1998, il a présenté quatorze conférences au musée du Compagnonnage, dont treize ont été publiées dans les *Fragments d'histoire du Compagnonnage*.

1. Avec des compléments de L. Bastard.



## LES COULEURS COMPAGNONNIQUES

Les « couleurs » des compagnons désignent des rubans – et par extension des écharpes – qui sont de différentes couleurs. Par métonymie, l'une des caractéristiques de ces pièces de tissu est ici retenue pour les désigner. C'est dire déjà que ce qui est privilégié, c'est d'abord la teinte de ces rubans et non leur forme, la façon de les porter et surtout les figures qui s'y sont ajoutées au cours de l'Histoire (au XIX<sup>e</sup> siècle). L'intérêt donné à la couleur - au sens de *teinte* - est un héritage du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, où les catégories sociales et les fonctions étaient définies par la couleur des vêtements portés, celle des accessoires tels que des rubans ou des bâtons et bien sûr par les armoiries. Chaque couleur renvoyait à un groupe, une famille, une fonction sociale, mais aussi à un sens moral. Tout cela était codifié par l'héraldique et par l'Église lorsqu'il s'agissait pour les artistes de représenter tel ou tel personnage des Écritures.

Les couleurs des compagnons participent de cette forme de langage visuel et symbolique.

Les couleurs constituent un très vaste sujet. Il existe des particularités d'une société à une autre, et comme il y en eut une trentaine, chacune avait et a encore ses propres couleurs. De plus, au fil du temps, les compagnons ont modifié leurs usages : non seulement les teintes ont varié mais aussi la matière ou sa texture (soie, moire, velours), le nombre de couleurs portées par un compagnon, les circonstances où elles sont remises (dates, villes...), la manière de les porter (boutonnière, chapeau, en écharpe, à droite ou à gauche, avec un pli spécial, l'une sur l'autre dans un certain ordre...), etc. Il s'agit d'un domaine complexe que je ne peux présenter que dans ses généralités.

J'évoquerai les couleurs à la fois de façon chronologique (à partir de leur première mention) et par corps de métier, en signalant pour chacun les principales modifications apportées au fil des ans.

Pourquoi procéder de façon chronologique à partir des sources authentiques que nous connaissons ? Parce qu'il faut se poser la question de savoir si le port de rubans (« livrées », « couleurs ») par les compagnons de chaque corps est bien un usage ancien, pour ne pas dire permanent, ou, au contraire, s'il s'agit d'une pratique qui est apparue au fil des ans, par imitation des usages d'autres compagnonnages. Rien n'est évident ni permanent en matière d'histoire compagnonnique et parfois, ce que nous considérons comme des usages connus de temps immémoriaux sont bien moins anciens qu'on pourrait le penser. Il faut donc s'en tenir à des sources datées et certaines, ce qui n'interdit pas d'imaginer qu'elles ne marquent pas l'origine d'une pratique mais ne font que la constater. C'est d'ailleurs plus que vraisemblable.

Cette démarche doit notamment inciter tous les chercheurs à relever dans les archives policières et judiciaires, à défaut d'archives compagnonniques, tout ce qui peut étayer notre propos. Il est en effet fréquent qu'au détour d'une pièce de procédure relative à des compagnons figure une mention sur les couleurs, considérés comme la source d'affrontements ou la preuve de l'inobservation des règlements de police qui voulaient empêcher le port d'insignes et de « signes de ralliement » provocateurs.

Je préciserai aussi à partir de quelle année chaque corps de métier achète (ou se fait envoyer par correspondance) des couleurs du modèle de Sainte-Baume vendues par Félix Hotin, à Saint-Maximin (Var). Nous le savons grâce au livre de comptes que tenait ce compagnon charron. Ces couleurs particulières, car ornées de figures religieuses (Marie-Madeleine), commencent à se diffuser auprès des compagnons du Devoir dans les années 1815-1820. Elles vont peu à peu se substituer aux anciennes couleurs unies.

Mais dans tous les cas, il convient de ne pas confondre « occurrence » et « création » : ce n'est pas parce qu'un usage ou un mot est constaté dans un texte ou une image à une date donnée, que ces usage et mot n'existaient pas auparavant. Il reste seulement à les recenser en explorant les archives compagnonniques ou judiciaires, tout en sachant aussi qu'il est des usages qui coulaient tellement de source autrefois que les compagnons n'éprouvaient pas le besoin de les mentionner par écrit. D'ailleurs, plus on avance dans les récentes décennies, plus les règlements sont détaillés et plus certaines pratiques prennent d'importance pour les compagnons. J'insiste donc sur ce point : les dates figurant ci-dessous sont celles de documents où sont mentionnées des couleurs, ce ne sont pas des dates d'adoption du port des couleurs car elles sont très certainement antérieures. Ceci permet simplement d'affirmer qu'à telle ou telle date l'usage est certain.

Ceci étant dit, examinons ce qui figure dans les documents des compagnons ou les sources extérieures à leurs sociétés.

## 1 - CHAPELIERS DU DEVOIR

Quelle est tout d'abord la plus ancienne mention de couleurs associées à un compagnonnage ? Il s'agit d'un passage de la fameuse Résolution des docteurs de la Faculté de Paris, communément désignée sous le nom de Sentence de la Sorbonne<sup>2</sup>. La Faculté de théologie rend le 16 mars 1655 sa résolution « touchant les pratiques impies, sacrilèges et superstitieuses qui se font dans les métiers de Cordonniers, Tailleurs d'habits, Chapeliers et Selliers (et Couteliers) ». Sont décrites les cérémonies de réception des compagnons. Il n'est pas fait mention de rubans (ce qui ne signifie pas que ces corps n'en portaient pas), sauf en ce qui concerne les chapeliers.

Il est signalé que « le prevost tient en sa main une baguette qui représente l'innocence de Nostre Seigneur, un (*ruban*, le mot est omis) rouge son sang, un bleu les meurtrissures de son corps. ». Ce texte est important car il atteste non seulement l'existence de rubans au moins portés par l'un des compagnons présidant la réception, mais aussi qu'un sens symbolique leur est attribué. Il renvoie à des épisodes de la Passion du Christ, conformément aux anciens rites compagnonniques qui étaient de nature christique. Enfin, il est notable que ces deux couleurs – rouge et bleu – se retrouveront très longtemps au sein de nombreux compagnonnages, comme couleurs principales.

Ces révélations sont confirmées plus en détail encore, vingt ans plus tard, lorsque des compagnons chapeliers sont poursuivis pour impiétés à Genève. Cette fois, ce sont les calvinistes qui ne peuvent admettre les pratiques sacrilèges des réceptions de compagnons<sup>3</sup>. Le procès-verbal d'interrogatoire de Samuel Cornond ou Corronnd, 18 ans environ, natif de Liverdun en Lorraine, confirme que le prévôt, mais aussi le lieutenant, représentant Pilate et Caïphe, tenaient à la main un bâton signifiant « la verge d'Aaron et de Moïse ». Corronnd précise qu'à ces bâtons il y avait des rubans attachés, un blanc et un rouge, « qui étaient les livrées que ledit déposant avait données. ». Un autre compagnon confirme ses dires : le prévôt et le lieutenant ont une verge à la main « liée de rubans ».

L'interrogatoire de Barthélémy Garrigues, le 27 avril 1674, renferme un passage important. Il décrit l'échange de questions et de réponses convenues qui étaient faites entre l'impétrant et le prévôt dont celles-ci : « Qui t'a dit que nous faisons ici un passage ? – Un mercier qui avait vendu des gants et des rubans... ».

Nous avons rencontré dans ces extraits le mot *livrées*. Voici un terme qui nécessite une explication, car nous le retrouverons plus loin. Reportons-nous au célèbre *Dictionnaire de Trévoux* (1704)<sup>4</sup>, édité un peu plus tard que l'épisode des chapeliers de Genève. Voici ce que l'on y lit et qui éclaire notre sujet :

« LIVRÉE. Couleur qu'une personne aime, et dont elle se sert pour se distinguer des autres [...]. Les *livrées* se prennent par affection et par famille, ou demeurent par succession dans les familles. Les anciens Chevaliers qui paraissaient dans les tournois se faisaient distinguer par les *livrées* de

2. Reproduite par Émile Coornaert dans *Les Compagnonnages en France* (1966), p. 350-356.
3. Archives d'État de Genève, procédures contre les compagnons chapeliers en 1674, liasse 4295.
4. *Dictionnaire universel français et latin, contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et de l'autre langue, avec leurs différents usages, que des termes propres de chaque état et de chaque profession* ; à Trévoux, chez Estienne Ganneau, 1704.



Compagnon chapelier du Devoir portant ses couleurs à la boutonnière ainsi qu'au chapeau, parce qu'il s'agit d'un Premier en Ville (Perdiguier : *Le Compagnonnage illustré*, planche II, 1858).

leurs Dames qu'ils portaient. Les Grands Seigneurs font porter leurs *livrées* à leurs domestiques, pour montrer qu'ils leur appartiennent. Aujourd'hui on ne fait porter les *livrées* qu'aux Pages, Laquais, Suisses, Cochers, Postillons et Palefreniers. On les appelle *gens de livrées*.

La signification du mélange, et l'union des couleurs dans les *livrées* sont expliquées en détail par le Père Ménéstrier dans son *Traité de Carousels et Tournois*. Dion dit qu'Onomaus fut le premier qui inventa les couleurs vertes et bleues pour les quadrilles du Cirque, pour représenter les combats de terre et de la mer. L'Église a aussi ses couleurs et ses *livrées* : le blanc pour les Confesseurs et les Vierges, et pour le temps de joie ; le noir pour les morts ; le rouge pour les Apôtres et les Martyrs ; le bleu ou le violet pour le temps de pénitence ; et le vert pour les temps d'espérance. [...] »

Et le *Dictionnaire* ajoute l'entrée suivante, qui concerne bien notre sujet :

« LIVRÉE, se dit en ce sens des présents que la mariée fait à ses parents pour assister à ses noces, qui sont d'ordinaire des rubans de la couleur qu'elle aime. Cette cérémonie ne se pratique plus qu'au village où les paysans ne voudraient pas aller à la noce, si on ne leur avait envoyés de la *livrée*. »

Résumons : les livrées sont des couleurs qui affirment l'identité d'un groupe, d'une famille. Ce sont aussi des rubans de couleur qui sont offerts. Ils présentent une signification symbolique.

Ce sont là les éléments qui caractérisent aussi les couleurs compagnonniques et l'on notera qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, chez les chapeliers, ces « couleurs », simples rubans bleus et rouges, étaient achetées par les candidats à la réception chez des merciers puis offertes aux responsables de la chambre compagnonnique afin qu'ils en ornent leur bâton.

Des documents postérieurs confirment que les compagnons chapeliers portaient des couleurs ; ainsi, le 21 juin 1787, le Parlement d'Aix rendit un arrêt à leur encontre, dont l'exposé mentionne que « ces ouvriers ou garçons [...] s'attroupent et s'ameutent [...] pour quitter les ateliers pendant plusieurs jours, remplir les cabarets et célébrer des fêtes, armés de bâtons ornés de rubans et de banderoles. »<sup>5</sup>

C'est en 1837 que les compagnons chapeliers passent leur première commande de couleurs de Sainte-Baume auprès de Félix Hotin et en 1841 qu'est enregistré le premier passage d'un compagnon de ce corps à la Sainte-Baume, d'après le livre des passages ouvert l'année précédente.

Une illustration d'Agricol Perdiguier de 1858 (planche II de la série *Le Compagnonnage illustré*) les représente portant leurs couleurs au chapeau haut de forme et à la boutonnière. Avec l'apparition de la photographie les derniers compagnons chapeliers DD se font prendre en photo avant leur entrée à l'Union compagnonnique en 1889, puis ils adoptent la couleur de cette société, portée en écharpe.

5. E. Isnard : "Documents inédits sur l'histoire du Compagnonnage à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle" in *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (1916), p. 208.

## 2 - TOURNEURS DU DEVOIR

Chronologiquement, la deuxième occurrence relative aux couleurs figure dans le Livre des règles des jolis compagnons tourneurs de Bordeaux, rédigé le 9 avril 1731<sup>6</sup>. La 32<sup>e</sup> règle concerne « les faveurs ou livrées accordées aux compagnons en partant d'une Ville de Devoir ». Ce texte est précis sur les circonstances de leur remise :

« Tout Compagnon partant d'une Ville de Devoir sans dettes, ayant pris congé des Compagnons, pourra obtenir pour livrée, savoir: pour un Premier Compagnon, deux livrées rouges et bleues, d'une aune et demie chacune et tout autre Compagnon pourra obtenir une livrée bleue d'une aune et un quart, pourvu qu'il y ait trois mois qu'il soit compagnon dans ladite Ville et qu'il se soit conduit en honnête compagnon, au cas contraire on peut lui refuser cette faveur; Et étant sur le point de partir, le Rôleur sera tenu d'indiquer à la Mère ce qu'elle doit faire, et tous les Compagnons doivent être rangés à leur tour et rang, la Mère doit apporter la livrée sur un plat ou assiette d'étain: le Premier Compagnon dira au partant: Mon Pays, voilà notre livrée que nous vous offrons, l'acceptez-vous? Le Partant répondra: oui, Mes Pays, et tout aussitôt la Mère doit prendre la livrée et la présenter au Partant, et lui mettra à la seconde boutonnière de son habit et du côté gauche, puis embrassant la Mère, et buvant avec elle à sa santé, et lui demandera si elle a quelque chose à faire dire à la Mère, au père, et aux compagnons Tourneurs de la Ville où il va! ... La Mère répondra: Bien mes recommandations au Père, à la Mère et aux Compagnons. »

On observera que les couleurs sont encore désignées sous le terme de livrées et qu'elles ne sont pas remises au nouveau compagnon lors de sa réception mais à son départ. Ceci atteste bien qu'à ce moment le pigeonneau (le nouveau reçu) va représenter au dehors, auprès des compagnons d'une autre ville, la société qui l'a intégré. Il n'est d'ailleurs pas fait mention d'une remise de livrées à la 41<sup>e</sup> règle, qui concerne la réception. On notera qu'ici encore, les couleurs sont rouges et bleues, mais que seul celui qui a été Premier Compagnon (président) peut les recevoir, le simple pigeonneau n'a droit qu'à une livrée bleue, et plus petite.

Quant au mot *faveur*, il désigne un ruban uni et très étroit. Une aune et demie correspond environ à 1,70 m (si l'on retient l'aune de Paris longue de 1,18 m), et une aune et un quart environ 1,40 m. Mais la longueur de l'aune, mesure de tissus, variait selon les régions...

Enfin, pour la première fois, est mentionnée la manière de porter les livrées: sur le côté gauche, à la seconde boutonnière. Cette précision n'est pas anodine: plus tard, des rixes auront lieu à cause de l'emplacement des couleurs, plus ou moins hautes sur le côté.

Les compagnons tourneurs passent leur première commande de couleurs de Sainte-Baume en 1836 et la première signature d'un compagnon de ce corps figure sur le registre en 1847.



Compagnon tourneur. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

6. Coornaert, p. 369.

À partir de 1863 c'est un compagnon tourneur, Pierre Audebaud, *Saintonge la Fidélité*, qui succède à Félix Hotin pour la vente des couleurs et la tenue du livre des passages. Vers 1867 il fait graver un nouveau rouleau à frapper les couleurs, dont les figures se perpétueront en tout ou en partie, sur les couleurs des compagnons du Devoir jusqu'à nos jours.

Compagnon cloutier ; à droite, ancienne tenue d'enterrement (bicorne, cheveux longs épars, canne garnie portée pomme tournée vers le sol, culotte et bas). Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



### 3 - CLOUTIERS ET ÉPINGLIERS DU DEVOIR

Une réponse du 8 septembre 1723 des compagnons chapeliers de Lyon à neuf corps du Devoir réunis à La Rochelle à propos du port des couleurs par les cloutiers, qui était contesté par les menuisiers, dispose que: « Nous certiffions que les Compagnons Cloutiers ont leurs titres entre nos mains dont ils ont été approuvé et reconnu pour Compagnons du devoir à Cluny en Bourgogne signé de six corps les plus anciens, dont ils doivent porter les couleurs à la canne avec une rosette à l'œil de la canne habillée jusqu'à l'embout avec une rosette et au costé gauche à la seconde boutonnière [...] »<sup>7</sup>. D'un autre procès-verbal d'assemblée générale daté du 8 octobre 1735 on retiendra que les compagnons épingliers refusent aux compagnons cloutiers « de porter si haut leurs couleurs »; ils doivent les porter à la dernière boutonnière de leur habit.

En 1841 est enregistré le premier passage d'un compagnon cloutier du Devoir à la Sainte-Baume.

En 1855 ils énoncent par écrit ce qui concerne les couleurs. « Article 187 : le jeu se compose de deux bleues, deux rouges, deux vertes, deux noires. Elles se portent à la deuxième boutonnière du côté gauche, attachées avec une faveur. Article 126 : aux assemblées les compagnons sont décorés de couleurs. »

### 4 - MENUISIERS DU DEVOIR

L'un des premiers témoignages du port de couleurs par les compagnons menuisiers du Devoir date de 1728. Les compagnons serruriers du

7. Document conservé dans les archives des compagnons passants tailleurs de pierre de Bordeaux. Reste à savoir s'il s'agit d'une pièce authentique ou antidatée, ou de la copie postérieure d'un original disparu.

Devoir voulant empêcher l'embauche des gavots, les échevins de Marseille avaient fait adopter à leur rencontre une ordonnance de police le 11 février 1728. Craignant que celle-ci ne soit étendue aux compagnons menuisiers du Devoir, ces derniers « pénétrèrent dans la ville, la plupart ayant des rubans à la boutonnière de leur habit » et firent du tapage devant la boutique des maîtres serruriers qui avaient pris des mesures contre leurs Pays<sup>8</sup>.

Une seconde occurrence figure dans un document de police du 24 octobre 1756, à Bordeaux. B. Gallinato signale que : « Pierre Desqueyroux, garçon serrurier, est roué de coups pour avoir eu le malheur de se trouver sur le passage d'une troupe de menuisiers et tourneurs armés de bouteilles vides « les menuisiers ayant chacun un grand ruban bleu attaché à la boutonnière ». Selon la victime, ils venaient sans doute de faire la conduite à quelques garçons leurs camarades. »<sup>9</sup>

Un historique des compagnons menuisiers, daté de 1817, rapporte que : « En mil sept cent quatre vingt, les compagnons en portaient d'autres (couleurs) en chambre lorsqu'un compagnon prenait les affaires ; la boîte lui faisait cadeau de trois rubans, espèces de faveurs, qu'il portait pendant toute l'assemblée et en toute autre cérémonie ; cet usage a été remplacé par le bouquet qui lui est donné par les députés. » Le même texte fait état de « rubans de diverses couleurs ».

En 1839, un autre document interne spécifie : « On donnera aux couleurs la signification suivante : la rouge fut attribuée au sang d'Hiram, la bleue à son agonie, la verte à l'espérance qu'il eut en mourant d'aller au ciel, la noire et la blanche pour porter son deuil éternellement. »<sup>10</sup>

En 1839 est également attestée une commande de couleurs de Sainte-Baume à Félix Hotin.

Les couleurs sont portées lors des cérémonies publiques : le 23 décembre 1844, Treulleton, Premier Compagnon de Montpellier, écrit au maire de la ville pour lui demander l'autorisation d' « assister à la messe de Noël le 25 du courant munis de nos couleurs en se conformant à tous les règlements des lois de la police... » Les autorités craignaient en effet des rixes avec les compagnons de corps ennemis, à la seule vue des couleurs, marques ostentatoires d'appartenance à une société et à un Devoir. Nombreux sont les règlements de police qui interdisent durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, parfois plus tard encore, le port public des couleurs et des cannes.

En 1841, Perdiguier publie son *Livre du Compagnonnage* et un compagnon menuisier du Devoir y figure avec ses couleurs.

En 1845 est enregistré le premier passage d'un compagnon menuisier à la Sainte-Baume.

Après 1865, les menuisiers du Devoir adoptent les couleurs larges de type Audebaud : la blanche pour le pigeonneau (nouveau reçu), la bleue pour le compagnon qui a changé de ville, la rouge pour le compagnon fini, la verte pour le Premier Compagnon. Elles sont portées à la boutonnière et en écharpe (pour le PC).

Il faut signaler également l'adoption d'une couleur particulière, très large et de couleur verte, portée en écharpe et réservée aux Capitaines (CPT). Les motifs varient selon les villes mais comportent toujours, entre deux rameaux, un compas entrecroisé avec une équerre



Compagnon menuisier du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré* (1858).

8. E. Isnard : "Documents inédits sur l'histoire du Compagnonnage à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle" in *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (1916), p. 188.
9. B. Gallinato, *op. cit.*, p. 253. Il s'agit bien d'une conduite ; les compagnons menuisiers, associés aux compagnons tourneurs, aux usages voisins, ont bu plus que de raison et rapportent les bouteilles vides ! Ils ont dû rencontrer un serrurier Gavot ou un Devoirant radié, car ils n'auraient pas agressé un compagnon d'un corps avec lequel ils vivaient en bonne intelligence.
10. La référence à Hiram et à son assassinat atteste un emprunt au mythe maçonnique et une substitution au personnage de Maître Jacques.

Compagnons menuisiers  
du Devoir à Nantes à  
la Ste-Anne 1930.



Le compagnon menuisier du Devoir Jules Bonnet (1847-1927) revêtu de son écharpe de capitaine, à Tours, en 1911.



d'onglet et les lettres C M D D suivies de C P T. Un rameau d'acacia et trois étoiles sont placés en dessous.

L'élévation au grade de Capitaine constituait une haute marque d'estime et récompensait des compagnons méritants et dévoués ; elle comportait une reconnaissance particulière relative aux couleurs. Cette couleur large de couleur verte fut adoptée en 1852 lors de la réforme de cet usage.

Les écharpes de Capitaines seront remises pour la dernière fois en 1977 à trois compagnons, à Nîmes. Le dernier titulaire de cette distinction est décédé en 2009 ; il s'agissait de Pierre Morin, *Pierre le Saintonge*.

En 1941, l'Association ouvrière institue de nouvelles couleurs en velours. La bleue, des métiers du bois, échoit aux menuisiers du Devoir, avec leur blason : le compas et l'équerre d'onglet, et les lettres CMDD.

Compagnon menuisier du Devoir portant sa couleur bleue en velours, frappée du blason de son corps de métier à l'extrémité (1972).

Il est intéressant de situer la date de création de ce type de couleur grâce à une gravure (de Jean Bernard) représentant sainte Anne tenant la vierge enfant dans ses bras, entre deux colonnes. La gravure est légendée : « Fondation du siège de Lyon. En mémoire de la Sainte-Anne MCMXLII » (1942). Cette estampe comporte diverses figures symboliques et des attributs, dont deux couleurs flottant en haut. Elles sont ornées des frappes que l'on retrouvera désormais jusqu'à aujourd'hui sur les couleurs de velours de l'Association ouvrière, ce qui permet de dater l'apparition de ces couleurs en 1941-1942.

## 5- TAILLEURS DE PIERRE PASSANTS DU DEVOIR

En 1754, à la suite d'une rixe entre compagnons tailleurs de pierre passants et Étrangers, la maréchaussée relève qu'ils se sont battus « parce qu'ils ne peuvent supporter que ceux qui n'en sont pas portent comme eux des rubans et qu'il n'y a jamais eu de ces sortes de compagnons à Bordeaux. »<sup>11</sup>

La suite du document est fort instructive sur le port des couleurs par les deux sociétés : « Il y a des compagnons passants et des compagnons étrangers, les uns sont des compagnons du Saint Esprit<sup>12</sup>, qui portent des rubans comme les autres mais qui n'en ont point à leurs chapeaux ; c'est ce qu'ils appellent entre eux compagnons étrangers ou compagnons loups ; les compagnons passants sont ceux qui se prétendent être les vrais compagnons du devoir et qui portent des rubans à leurs cannes et à leur chapeau, et aux bras... »<sup>13</sup>.

La plus ancienne image de couleurs (à motifs de fleurs et liserés) est celle qui figure sur le « *Rolle des compagnons passants tailleurs de pierres de Paris renouvelé en l'an 1760* ». Sous cet intitulé elles enserrent les extrémités de deux rameaux ; elles sont parfaitement identifiables comme telles car bien dessinées.

En 1777, les compagnons passants mentionnent dans leur rôle que le nouveau reçu est obligé de porter ses couleurs tous les jours durant trois mois et durant six mois lors des fêtes et dimanches en habit. Il ne les portera « pas plus bas que la ceinture », ce qui doit signifier que les extrémités des couleurs, traditionnellement portées autour du chapeau, ne doivent pas descendre en-dessous de la ceinture du compagnon.

En 1778, l'article IV du rôle de Bordeaux dispose que : « Nulle Réception ne se fera qu'il n'y ait sur la table au moins trois paires de couleurs fleuries, à savoir une pour le Rôle, une pour le nouveau reçu et une pour son premier Rouleur. Les Compagnons pourront, selon leur choix, dispenser le nouveau reçu d'en donner une paire à chacun d'eux et l'argent correspondant à la valeur des couleurs sera versé à la Caisse sans qu'aucun puisse prétendre en recevoir une part. »

Nous retrouvons ici l'usage signalé plus haut à propos des chapeliers, à savoir que le nouveau reçu offre des couleurs (au rôle, au rouleur et aux autres compagnons). On remarquera en outre la première occurrence du mot « couleurs » pour désigner les livrées.

Les couleurs des tailleurs de pierre sont tissées de motifs floraux et se portent au chapeau. Cet usage fut contesté par les compagnons passants charpentiers à Rochefort en 1833. Plusieurs entrevues eurent lieu entre les deux corps à ce sujet et il ressort d'un procès-verbal que les charpentiers ne reprochaient pas aux tailleurs de pierre de porter leurs couleurs au chapeau mais de les placer d'une manière semblable à la leur : « La différence que nous remarquons souvent au placement des couleurs à vos chapeaux consiste à ce que vous commencez en garnissant la forme du chapeau par le sommet allant vers les rebords, au lieu de commencer par les rebords allant vers le sommet, pour ne pas avoir d'intervalle entre le rebord et les couleurs comme nos usages le veulent ; pour tant qu'à être pendantes du côté gauche jusqu'à l'épaule nous ne contestons point là-dessus, et si aux enterrements pendantes au derrière



Couleur de compagnon passant tailleur de pierre appendue à la bare d'enroulement du rôle de Paris (1760) ; photo vers 1960.

11. Jean Cavignac : « Le compagnonnage dans les luttes ouvrières au XVIII<sup>e</sup> siècle – L'exemple de Bordeaux » ; Bibl. Ec. des chartes, 1968, p. 380.
12. Dénomination insolite : erreur de la police ou titre réellement en usage chez les Étrangers au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ?
13. Archives dép. de la Gironde, 13 B 236, 24 avril 1754 ; cité par Bernard Gallinato, *Les Corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime* ; Presses Universitaires de Bordeaux, 1992, p. 269.

sans limite de longueur. Voilà les Coteries toute la différence qui existe entre le garnissage du chapeau par les couleurs, qui se garnit en commençant par les rebords et toute la forme si les couleurs le permettent et non de laisser du vide entre le rebord et les couleurs, ainsi que les titres que nous avons en main l'ont indiqué. ».

Pour mettre un terme à la querelle, une réunion entre les représentants des deux corps eut lieu à ce sujet le 26 octobre 1834 « dans l'établissement de Plaisance dit Tivoli tenu par Monsieur Tugage Père des Compagnons passants Tailleurs de pierre ». Le procès-verbal de cette assemblée est très précis à ce sujet : « D'après tous les renseignements que les Compagnons passants Tailleurs de pierre et les Compagnons passants Charpentiers ont recueillis, il est constant et patent que de temps immémorial les Compagnons Passants tailleurs de pierre ont porté les couleurs fleuries ou de Ste Baume au chapeau formant une trompe au sommet de la forme et les bouts pendant du côté gauche, et à la canne garnie de haut en bas, aux enterrements au chapeau pendant derrière<sup>14</sup> sans limites de longueur. Que l'application des couleurs sur la forme des chapeaux commence des rebords allant vers le sommet, c'est-à-dire commence par en bas et garnit toute la forme si les couleurs le permettent, et le reste pendant à gauche. »<sup>15</sup>

En 1850, à Marseille, le compagnon passant tailleur de pierre Victor-Bernard Sciandro, *La Sagesse de Bordeaux*, publia un petit ouvrage intitulé *Le Compagnonnage, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*. Il s'inscrivait dans le courant des réformateurs du Compagnonnage et approuvait les propositions réconciliatrices de Perdiguier. A propos des couleurs, sujet brûlant à l'époque, Sciandro, esprit rationnel, écrit au chapitre VII, p. 62-63 : « Quant aux rubans que les uns et les autres portaient au chapeau, la différence, s'il y en avait une, ne pouvait être grande, et voilà pourquoi : à une époque qui n'est pas très éloignée de la nôtre, les hommes avaient une coiffure bien différente de celle d'aujourd'hui ; il existe encore beaucoup d'hommes qui ont porté cette coiffure ; voici à peu près comment elle se composait : d'abord les cheveux étaient fort longs, ramassés sur le derrière et formant une queue ; le chapeau était une sorte de chapeau à cornes qu'on appelait chapeau monté ou à claue ; or, la forme de ce chapeau ne permettait pas une grande différence dans la manière d'y adapter les couleurs ; il est donc évident que, quand la mode des chapeaux ronds fut adoptée par les Compagnons, les tailleurs de pierres et les charpentier durent se concerter de nouveau pour décider de quelle manière ils porteraient les couleurs à l'avenir ; il est probable que ce qui se passa alors entre eux fut amical, et que ni les uns ni les autres ne songèrent à arrêter par écrit ce qu'ils venaient d'arrêter verbalement : ils étaient, je crois, bien éloignés de penser que ce serait plus tard un motif de discorde parmi les deux sociétés. »

Le livre de Sciandro suscita des remous au sein de sa société. Un compagnon tailleur de pierre de Bordeaux rédigea peu après un long mémoire<sup>16</sup> réfutant maintes assertions de *La Sagesse de Bordeaux* et, sur le chapitre VII, il écrivit ces lignes bien informées et précises :

« Tant qu'à la manière de porter les couleurs au chapeau, il aurait bien pu se dispenser d'en parler, car ce n'est pas

14. Cet usage est probablement un substitut aux cheveux longs dénoués que certains corps, comme les cloutiers, portaient lors des enterrements (Perdiguier, *Le Livre du Compagnonnage*, p. 44 : « De plus, ils ont des cheveux longs et tressés sur leur tête. Si un membre de leur Société vient à mourir, ils quittent leurs chapeaux, défont, délient leurs longues tresses, et vont l'enterrer avec les cheveux en désordre et leur couvrant presque tout le visage. »). Cette façon d'exprimer le deuil est attestée au sein de divers peuples de par le monde.

15. Archives des compagnons passants tailleurs de pierre de Bordeaux.

16. Archives des compagnons passants tailleurs de pierre de Bordeaux.

honorant pour lui d'avoir agité cette question. Croit-il les autres corps de métier imbéciles pour ne pas connaître la manière que nos Anciens les portaient au chapeau ? Moi-même, qui ai eu l'honneur de les porter à un chapeau à corne, je vais lui démontrer s'il ne le sait pas comment qu'elles se plaçaient aux chapeaux, et certes les Charpentiers ne les ont jamais portées ainsi. Les couleurs faisaient le tour de la forme du chapeau, les deux bouts remontaient dans la corne et par le moyen d'un carton placé dans le haut que l'on garnissait des couleurs, cela formait exactement la trompe de Montpellier. C'est ainsi que cela s'appelait. Les Charpentiers ne formaient pas de trompe, les deux bouts passaient flottants dans la corne du côté gauche.

Les couleurs adoptives des Compagnons passants tailleurs de pierre ont toujours été les couleurs fleuries et jamais les Charpentiers ne les ont portées, les rubans qu'ils portaient alors étaient distincts, sauf aujourd'hui que les couleurs de Ste Baume font l'ornement de tous les corps d'états, que les tailleurs de pierre ont pris l'usage d'en porter, mais pour cela ils n'ont pas délaissé les couleurs fleuries ; il y a aussi les Compagnons Étrangers qui portent les couleurs fleuries, ce qui me ferait croire que ce mode de porter les couleurs était en usage avant la séparation des Compagnons passants d'avec les Étrangers.

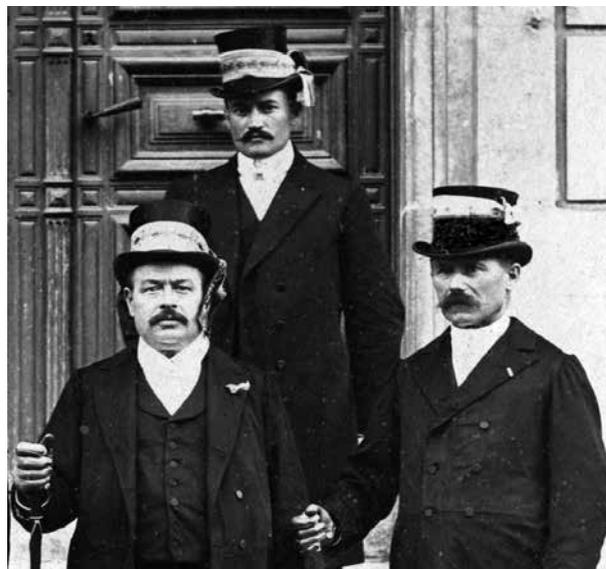
Tant qu'à la manière de porter les couleurs à un chapeau rond, Sciandro nous dit que les deux corps, Tailleurs de pierre et Charpentiers, durent se concerter pour savoir la nouvelle manière de les porter au chapeau rond. Au changement de mode de chapeau il ne fut rien fait et cela se comprend. Depuis la révolution de 89 à 1814, il était expressément défendu de porter les couleurs extérieures, il n'y avait donc qu'aux enterrements qu'on les portait flottantes derrière. Cela ne portait point obstacle aux Charpentiers mais bien à la police. Il n'y a donc que depuis 1820 à 1836 que les Charpentiers ne voulaient pas que les couleurs que nous portions aux chapeaux flottent du côté gauche ; plusieurs discussions fatigantes pour nous nous forcèrent à passer avec les Charpentiers en 1835 un compromis ou règlement de la manière de porter nos couleurs à l'avenir pour éviter les discussions qui avaient déjà eu lieu trop souvent, à la honte des drilles et Charpentiers. Maintenant et comme toujours nous ne les porterons pas comme eux, comme vous savez. Quoiqu'en dise Sciandro, le public sait très bien faire la distinction d'un tailleur de pierre d'un charpentier. »



Compagnon passant tailleur de pierre. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858. Noter qu'une couleur non fleurie (de Sainte-Baume) est associée aux couleurs fleuries traditionnelles.

On remarquera que dès 1834 les tailleurs de pierre portent concurremment des couleurs fleuries ou de Sainte-Baume. De fait, en 1836, le livre de comptes de Félix Hotin atteste une commande de couleurs de Sainte-Baume par un tailleur de pierre<sup>17</sup>. Le caractère sacré et prestigieux des couleurs frappées des épisodes de Marie Madeleine attire les compagnons du Devoir et la première mention du passage d'un tailleur de pierre à la Sainte-Baume est consignée sur le registre en 1841.

En fait, l'adoption des couleurs de Sainte-Baume semble légèrement antérieure (1831), et se rapporte à une couleur de fonction. En effet, les archives des compagnons tailleurs de pierre de Bordeaux renferment des « Additions et modifications aux Règlements locaux servant de statuts à la société des Compagnons Passants tailleurs de pierre de la Ville de Bordeaux, délibérées en assemblée générale le sept mai mille huit cent trente un ». Au chapitre premier, article 16, on lit qu' « Afin d'imprimer au caractère du président (des assemblées ordinaires) une marque apparente de son autorité pendant la durée des assemblées seulement, il sera décoré d'une couleur de Ste-Baume placée en sautoir à laquelle seront pendants un compas et une équerre enlacés, et en métal. ». Tant la couleur de Sainte-Baume que son port en écharpe constituent donc des apports aux règles antérieures des compagnons passants tailleurs de pierre.



Compagnons passants tailleurs de pierre à Tours, le 24 septembre 1911, avec leurs couleurs fleuries au chapeau (de gauche à droite : François Berge, *La Franchise de Couesmes* (1869-1932), reçu en 1894 ; Louis Robert, *La Tranquillité de Chaillevette* (1882-1954), reçu en 1909 ; Désiré Oudoyer, *La Fidélité de Montlouis* (1856-1917), reçu en 1876.

17. L'absence de mention antérieure sur le registre peut signifier que F. Hotin a vendu ses couleurs aux compagnons de passage ; le registre concerne surtout les commandes et les expéditions ou les copies des lettres aux fournisseurs et aux clients.
18. Du type « Audebaud », alors diffusées par la Fédération inter-compagnonnique de la Seine.
19. Le labyrinthe et la tour de Babel, à l'état d'aspirant, puis la pyramide, le temple de Salomon, le tombeau du Christ, la cathédrale, à l'état de compagnon reçu. La figure de l'homme placé dans une étoile à

Les couleurs fleuries se portent autour du chapeau jusque dans les années 1920, mais on constate, notamment à Bordeaux, que le port des couleurs unies<sup>18</sup> en écharpe tend à s'imposer durant l'entre-deux-guerres. Le 1<sup>er</sup> mai 1941, lorsque Jean Bernard, *La Fidélité d'Argenteuil*, se rend à Commeny pour recevoir la Charte du Compagnonnage des mains du maréchal Pétain, il porte une couleur blanche à liseré rouge en écharpe.

Puis l'Association ouvrière instituera les couleurs en velours, frappées de sept figures symboliques nouvelles<sup>19</sup>. Mais certains compagnons, attachés à la couleur qu'ils ont reçue avant 1941, ou à leurs anciens usages, continueront à porter sur leur cœur, en sus de leur couleur de velours blanche, une petite couleur fleurie. C'était le cas du compagnon Lucien Lanao, *L'Espérance de Bordeaux*, reçu en 1935 et décédé en 2008.

Ceci illustre une constante des compagnonnages : l'insertion dans une continuité, la transmission d'une génération à une autre, la filiation initiatique de « pères » à « enfants ».

Il en résultera que les compagnons maçons du Devoir, issus des tailleurs de pierre en 1955, adopteront comme eux la couleur de velours blanche ; seuls le blason et le lettrage de la frappe seront différents.

Il en sera de même lorsque les compagnons maçons parraineront les jardiniers-paysagistes et feront la première réception en 2006.

Enfin, les couleurs des Mères de l'Association ouvrière ont d'abord été au nombre de cinq (en velours, de 5 teintes selon les matériaux travaillés par les compagnons des différents corps : blanc, bleu, rouge, vert, beige), maintenues par la couleur blanche de la Mère, qui comporte une frappe spéciale. De nos jours il s'agit d'un compas et d'une équerre avec, entre ces outils, deux mains ouvertes vers le haut d'où jaillissent une flamme ; autour : les lettres P F J B).

## 6 - TAILLEURS DE PIERRE ÉTRANGERS

C'est en 1754 qu'il est fait mention de couleurs au sein de cette société, dans le texte cité ci-dessus à propos des compagnons passants tailleurs de pierre de Bordeaux. Les uns et les autres se battent à propos du port de leurs couleurs car ils ne veulent pas être confondus.

Plus tard, le 22 septembre 1825, lorsque la police perquisitionne à Lyon chez la Mère des Étrangers, elle découvre dans une armoire-commode « quatre paquets de rubans de diverses couleurs propres au compagnonnage, pour se décorer. »<sup>20</sup> Cette perquisition fait suite aux troubles provoqués sur les carrières de Tournus (Saône-et-Loire) entre Passants et Étrangers.

Un autre document lié à cette affaire signale que le 31 août « on vit trois jeunes gens parcourant la ville de Tournus en agitant en l'air des cannes garnies de rubans. Cette promenade publique avait pour objet de convoquer les membres de l'association du devoir de Salomon, et cette convocation était annoncée d'après ses statuts par des aspirants de ce devoir surnommés rouleurs. »<sup>21</sup>

Lorsque les Étrangers uniformisent leurs usages en adoptant des règlements généraux composés de plus de 300 articles, les couleurs y sont précisément décrites.

Article 18 : « Les deux rubans ou couleurs seront portés en sautoir sur le cou, reliées sur la poitrine par un nœud plat puis ils porteront également une agrafe de 5 cm de large au plus, attachée aux couleurs qu'ils placeront au côté gauche avec deux petites faveurs semblables aux couleurs de 10 cm longueur lorsqu'ils seront appelés à commander des assemblées.

Article 17 : Les insignes que portent les membres de la Société dans les assemblées et autres lieux de réunion, seront rigoureusement semblables sur tout le tour de France ; ils se composent de : deux rubans, un blanc, l'autre jaune, tissés à fleurs rouges, bleues et vertes, et seront désignés sous le nom de couleurs, semblables à celles qui étaient fabriquées



Détail de la lithographie de Perdiguier *La Réconciliation des compagnons* (1862) montrant le compagnon tailleur de pierre Étranger Joseph Duranton, *La Franchise de Grenoble*, revêtu de ses couleurs en étole, prononçant un discours en 1848.

cinq branches, entre le compas et l'équerre, est celle de l'état de compagnon fini. Au-delà de ces sept figures principales s'ajoutent la frappe du blason de la corporation, celles du chien courant et des cannes croisées et du chien assis, et le cas échéant, la frappe de la Mère, pour ceux qui assistent à une réception de Mère, ainsi que des frappes de la Sainte-Baume. Les nouvelles frappes de couleurs ont désormais déplacé les trois fondateur sous le blason de métier ; entourant Salomon, Maître Jacques et le Père Soubise tiennent la main à deux compagnons portant l'une une équerre, l'autre un compas ; surmontant le tout, un visage féminin et un masculin entourent une mappemonde, à la base du lettrage désignant l'AOCDD.

20. G. et H. Bourgin: *Le Régime de l'industrie en France de 1814 à 1830*; Paris, H. Champion, 1941, tome III, p. 93.

21. G. et H. Bourgin, p. 103-104.



Albert Bernet avec sa couleur de compagnon Étranger autour du cou.



Compagnon vitrier du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

à Lyon ou Paris, dont la dimension est de 100 de long par 0.07 de large. »

Article 21 : « Les couleurs d'honneur seront les mêmes que les autres sauf les garnitures uniformes d'or et d'argent, dont il sera nécessaire de les orner avant de les offrir, et rigoureusement conformes au type adopté, savoir : une bordure dentelée autour avec des franges par le bout ; un compas et une équerre entrelacées au milieu, ressemblant au dernier modèle de Paris. »

Ces couleurs ont encore été portées par les néo-Étrangers reçus en 1923 à Paris (Albert Bernet et trois autres) ainsi que par ceux qui ont été reçus à l'initiative de Pierre Louis à Bordeaux à la même époque (tel Paul Burthez).

## 7 - VITRIERS DU DEVOIR

Grâce au précieux *Journal de ma vie* du compagnon vitrier Jacques-Louis Ménétray, *Parisien le Bienvenu*, on sait que son corps portait des couleurs. En 1758, ses Pays et ceux d'autres corps se rendent auprès de l'abbesse de l'abbaye de Beaumont, près de Tours, « tous en rang avec nos rubans dans les rues de la ville ». Vers 1762, il est à Lyon et pour la fête la Saint-Luc il doit fleurir les boutiques des maîtres : « Nous aurons tous des bas blancs, nos cheveux frisés et attachés avec un ruban blanc, chacun notre canne à la main avec un ruban bleu et vert, des gants blancs et un bouquet [...] et chacun nos livrées au côté. » Et plus loin, lors du cortège de la fête : « Tout Lyon veut nous voir passer à deux au son de la musique, moi en tête ayant deux rubans à la troisième boutonnière. »<sup>22</sup>

Le rôle des Jolis Compagnons vitriers (1789)<sup>23</sup> dispose :

« Tout compagnon qui montera en chambre sans être muni de sa livrée sera à l'amende.

Lorsque l'on fera des réceptions il n'y aura que les trois premiers compagnons qui doivent avoir des livrées.

Il est défendu aux compagnons de faire aucune marque sur les livrées faute de quoi l'amende payera. »

Il est aussi indiqué qu'il y a deux livrées, qui se portent à la deuxième boutonnière, à gauche de l'habit, que la Mère porte une livrée et que les compagnons portent les leurs aux enterrements.

Cette société adhérera à l'Union Compagnonnique et à leur réception, ses membres recevront désormais la couleur rouge de l'Union.

## 8 - TONDEURS DE DRAP DU DEVOIR

Le « Rolle des compagnon qui sont dans la ville de Paris pour l'année de grasse 1776 » dispose que « tout planquet<sup>24</sup> qui arrivera sans livrée sans en avertir les compagnons » sera à l'amende.

En 1827 un autre document mentionne la couleur rose.

En 1847, on trouve mention d'un compagnon dénommé *Le Soutien des Couleurs*.

22. J.-L. Ménétray : *Journal de ma vie*, publié par Daniel Roche ; Paris, Albin Michel, 1998, p. 52, 125 et 128.

23. Collection privée J. Philippon.

24. Terme propre aux compagnons tondeurs de drap, qui désigne les membres de leur société.

Les derniers rameaux de cette société adhéreront à l'Union Compagnonnique en 1889 et quelques compagnons de ce métier y seront encore reçus avec la couleur rouge commune à tous les corps de métier.

## 9 - DOLEURS

Dès 1776, puis en 1800, 1807, 1818, on rencontre dans diverses archives le surnom de *Bourguignon la Faveur*. S'agit-il d'un trait de caractère ou le terme renvoie-t-il au ruban étroit ?

En 1822, le rôle des compagnons doleurs de Marseille cite la couleur verte comme étant celle du compagnon fini.

En 1840, plusieurs compagnons doleurs signent le livre de passage à la Sainte-Baume.

En 1847, un règlement des doleurs de Tours comporte un dessin de compagnons portant au côté leurs couleurs rouge, blanche et verte.

En 1894 est mentionné le nom de *Soutien des Couleurs*.

Portées avant 1914 et encore durant l'entre-deux-guerres, les couleurs longues de 2 m sur 5,5 cm de large en moire bleue, rouge et verte, à franges d'argent, font place à celles de type Audebaud diffusées par la Fédération intercompagnonnique de la Seine.

Groupe de compagnons tonneliers-doleurs du Devoir autour de la Mère Legeay, à Tours, à la Saint-Jean 1920, devant le café Breton.



Compagnon tondeur de drap du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

Compagnon doleur du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



Lorsque les tonneliers-doleurs rejoignent l'Association ouvrière après 1941, ils adoptent la couleur unique de velours bleue (métiers du bois), portée en écharpe et frappée de leur blason corporatif (compas et doloire et lettres USPTT), mais il est courant de voir les anciens porter ensemble leurs anciennes couleurs et celle de velours.

## 10 - CHARPENTIERS PASSANTS DU DEVOIR



Compagnon passant charpentier portant ses couleurs au chapeau. Détail d'un dessin aquarellé représentant *Dauphiné la Fidélité*, par Etienne Leclair, vers 1830.

En 1789, des archives nous révèlent les surnoms de *La Belle Couleur* et de *La Belle Couleur du Printemps*. S'agit-il d'une référence au ruban de couleur porté par ces compagnons ou bien à un surnom poétique comme il s'en rencontre tant d'autres ?

En revanche, le procès-verbal d'une assemblée générale tenue à Bordeaux le 20 mai 1789 et commandée par les compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir, nous apprend que ces derniers, comme les compagnons passants charpentiers, portent leurs couleurs au chapeau. Refusant d'être confondus avec les tanneurs, les charpentiers les ont agressés pour leur enlever leurs couleurs.

Les rixes entre les deux corps se poursuivront durant une quarantaine d'années, comme à Nantes, en 1801 et 1802, ce qui motiva la tenue d'une nouvelle assemblée générale le 23 messidor an XI (12 juillet 1803). Une autre,

Compagnons passants charpentiers à Tours, le 15 août 1895, lors de leur installation au 49, rue Colbert, chez Serand.





pour les mêmes raisons, se tint à Bordeaux en 1821. Malgré le soutien apporté par les autres corps du Devoir, qui reconnaissent la légitimité du port des couleurs au chapeau par les tanneurs, les charpentiers campèrent sur leurs positions. L'animosité entre les uns et les autres était telle qu'à Lyon, en 1833, un tanneur fut assassiné d'un coup de hache par un charpentier. Des tensions existaient aussi entre les compagnons charpentiers et tailleurs de pierre, pour les mêmes raisons, comme on l'a vu ci-dessus.

Les dessins aquarellés de Leclair, à partir de 1817, confirment le port des couleurs au chapeau par les compagnons passants charpentiers.

En 1826 Félix Hotin note sur son livre de comptes une première commande de couleurs de Sainte-Baume et en 1841 son livre des passages porte la mention d'un compagnon charpentier.

Les couleurs au chapeau furent portées jusqu'avant 1914 et occasionnellement jusque dans les années 1920. Mais dès 1910 le port de couleurs en écharpe est attesté (peut-être seulement comme couleur de fonction). Il se généralise après la guerre.

En 1941 est instituée par l'Association ouvrière la couleur de velours bleue aux sept frappes, avec le blason corporatif et elle est portée à la première adoption de 1943. Elle est toujours en usage.

En revanche, le 25 novembre 1945 la fusion des rites Soubise et Salomon est adoptée par les délégués des compagnons passants charpentiers du Devoir et des compagnons charpentiers du Devoir de Liberté. Désormais dénommés compagnons charpentiers *des Devoirs*, ils ont adopté une nouvelle couleur (voir ci-dessous).

Photo de groupe de compagnons charpentiers du Devoir à Tours, à la Saint-Joseph 1930. Tous les compagnons ont adopté le port de leur couleur en écharpe.



Compagnon charpentier du Devoir de Liberté. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



Le compagnon charpentier DDDL Louis Glénat, *Dauphiné le Sage* (1884-1956), reçu en 1903, portant une couleur noire aux figures associées à la légende d'Hiram, vers 1910.

25. Il s'agit d'un emprunt au grade maçonnique de chevalier d'Orient (15<sup>e</sup> degré du rite écossais ancien et accepté) créé autour de la légende du roi Cyrus. Autre renvoi à un emprunt à la Franc-maçonnerie figurant sur l'une des trois couleurs (la rouge) : la présence du pélican s'ouvrant le ventre pour nourrir ses petits, emblème issu du 18<sup>e</sup> degré (Rose-Croix).

## 11 - CHARPENTIERS DU DEVOIR DE LIBERTÉ

Les compagnons charpentiers du Devoir de Liberté (ou Indiens) se constituent à Paris en 1804 mais connaissent une lente évolution au cours des trente premières années du XIX<sup>e</sup> siècle avant de s'instituer en compagnonnage.

Grâce à l'une des illustrations du *Livre du Compagnonnage* de Perdiguier (1841), nous savons que les Indiens portaient trois couleurs brodées de figures symboliques au côté gauche. Ces couleurs étaient blanche, rouge et verte. Une couleur noire de deuil existait également, brodées d'emblèmes funèbres se rapportant au meurtre d'Hiram.

À partir de 1870 nous trouvons la trace du port d'une autre couleur destinée aux compagnons du troisième degré, en moire blanche. Elle comporte diverses figures symboliques comme les précédentes ainsi qu'un pont à trois arches accompagné des initiales L.D.P.<sup>25</sup> Elle est doublée de noir avec le même décor que la couleur de deuil relative au légendaire d'Hiram.

On remarque aussi qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque durant l'entre-deux-guerres, ces compagnons placent au revers de leur veste trois petites couleurs (blanche, rouge, verte), un compas, une équerre et une bisauiguë, accompagnés des lettres I.N.D.G. Il s'agit d'une couleur d'attente donnée aux nouveaux reçus, le temps qu'ils fassent faire broder leurs longues couleurs verte, blanche et rouge. Celles-ci ont inspiré Anfos-Martin, qui a écrit la chanson *Les trois couleurs du Devoir de Liberté* dans laquelle il associe :

« La blanche symbole de candeur veut la pureté de notre âme »  
 « La rouge c'est l'amour ardent de nos foyers, de la patrie, de notre liberté chérie que nous défendrons jusqu'au sang »  
 « La verte à l'espoir de vaincre la misère ».

Les Mères des Indiens revêtaient également les trois couleurs à la boutonnière. Une écharpe blanche a été substituée à ces trois rubans de moire brodés durant l'entre-deux-guerres, comme en témoignent les photos de Madame Morand, Mère des Indiens de Lyon à partir de 1925.

Il faut aussi signaler l'usage de camails ou sautoirs, en moire brodée de couleur violette. Ils étaient portés par les membres du Conseil supérieur des compagnons charpentiers du Devoir de Liberté (tel Pierre-François Guillon ou Joseph Voisin, mais aussi à titre honorifique comme celui qui fut remis à la coterie Croisier, de Lyon). Un bijou triangulaire gravé du nom du titulaire était appendu à la pointe de ce « décor ». Le revers de ces camails était noir et brodé d'emblèmes mortuaires (crâne, tibias et larmes).

Fusionnés en 1945 avec les compagnons passants charpentiers, les Indiens ne renoncèrent pas à leurs anciennes couleurs et écharpes. Jusqu'après les années 2000, les derniers reçus de l'entre-deux-guerres portaient habituellement leur écharpe lors des rassemblements compagnonniques. Parfois ils y ajoutaient la couleur de compagnon charpentier des Devoirs. Le dernier Indien portant ces couleurs, adhérant à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et autres activités,

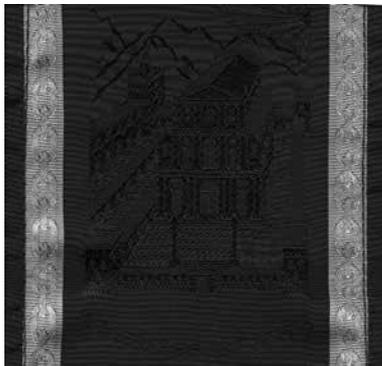


Joseph Voisin, *Angoumois l'Ami du Trait* (1858-1940), revêtu de son écharpe de compagnon initié ou maître.

est décédé en 2013 ; il s'agissait du coterie Daudignon, *Landais l'Intrépide*, reçu à Bordeaux en 1933.

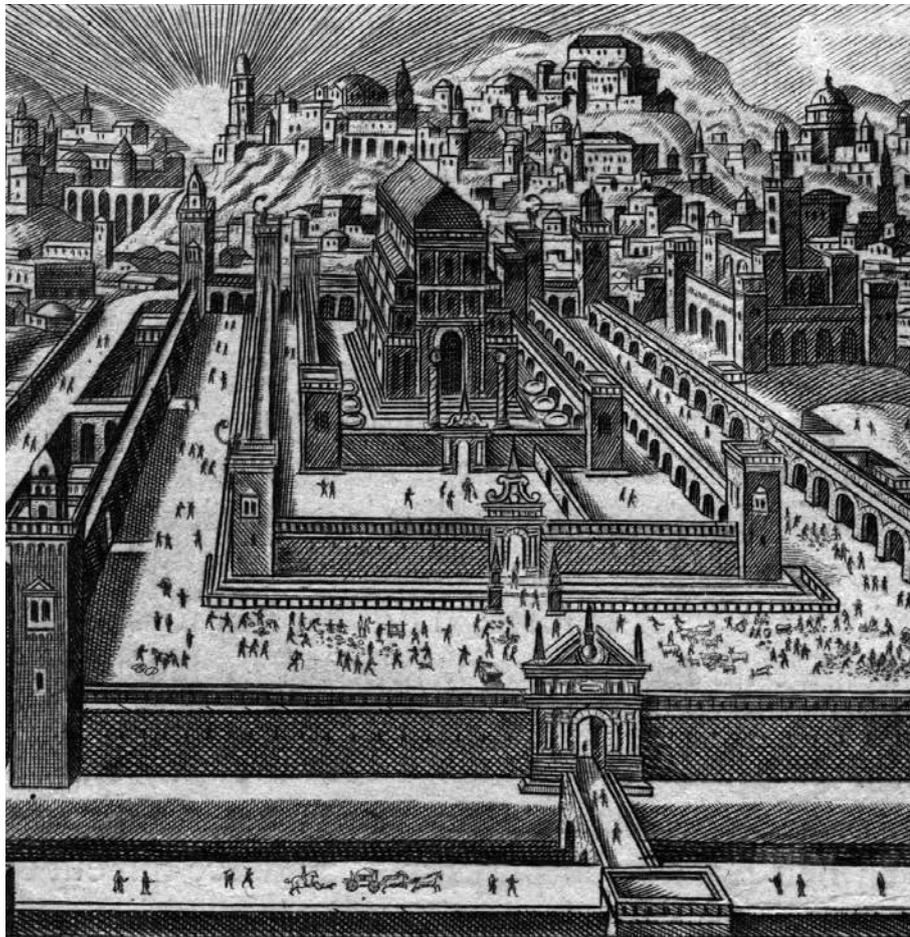
## 12 - CHARPENTIER DES DEVOIRS

Après la fusion de 1945, les compagnons charpentiers des Devoirs adoptent de nouvelles couleurs gaufrées, qui s'inspirent de celles du modèle Audebaud qui étaient diffusées avant la guerre par la Fédération intercompagnonnaire de la Seine. On y retrouve les cannes croisées, le chien (Fidélité) découvrant le corps d'Hiram (sa main) couvert sous des rameaux d'acacia, une représentation du temple de Jérusalem inspirée d'une gravure du XVII<sup>e</sup> siècle qui fut abondamment reproduite.



Ci-dessus détail de la couleur des compagnons charpentiers des Devoirs, le Temple.

À droite, détail d'une gravure anonyme du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle représentant le temple de Jérusalem, utilisée dans plusieurs publications jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (ici dans une Bible dans la traduction de Louis-Isaac Lemaistre de Sacy, coll. Laurent Bastard).



Cette figure s'est substituée à l'église de la Madeleine de Paris, qui elle-même se superposait au temple de Salomon, avec les sentences « Noli me tangere » et « Sciences et arts ». Y sont aussi présents les trois fondateurs avec le mot « Fraternité », reprise de la frappe des couleurs de l'Association ouvrière qui était elle-même inspirée de l'en-tête du journal *Le Compagnon du Tour de France*. Enfin, le blason des compagnons charpentiers des devoirs (avec la bisaiguë) se substitue aux seuls équerre et compas des couleurs Audebaud, auxquels on ajoutait les lettres UVGT aux angles ; sur la nouvelle couleur le blason corporatif va comporter les huit lettres de la fusion. Ces couleurs présentent aujourd'hui une bordure en forme de chaîne.

Il en existe plusieurs, selon l'état et la fonction du compagnon. La bleue à liseré blanc est portée à la boutonnière à l'état d'aspirant ; la verte à liseré blanc est portée en écharpe à l'état de compagnon reçu ; la rouge à liseré blanc est portée à l'état de compagnon fini ; la blanche à double liseré rouge est portée en écharpe par ceux qui ont assisté à une réception de Mère. Le rouleur porte une couleur verte au chapeau, dont les bords flottent à gauche. La couleur blanche à liseré rouge, ornée du blason brodé de la société et du nom du titulaire, est accordée pour les 50 ans de compagnonnage. Enfin, la Mère porte une couleur blanche à liseré rouge, à la fois en écharpe et à la ceinture.

Aucune de ces précisions n'est le fruit de la fantaisie ; toutes s'inscrivent dans la continuité des usages antérieurs des charpentiers des deux rites et sont le fruit d'une synthèse afin de perpétuer le symbolisme des deux rites de Soubise et de Salomon.



Compagnons charpentiers du Devoir et du Devoir de Liberté réunis à Tours en 1946. Chacun conserve la couleur de sa réception.

La période de 1946 à 1951 est une période de transition pour les compagnons charpentiers des Devoirs. Les jeunes aspirants pouvant à l'époque être adoptés par la corporation des chiens-loups ou à l'Association ouvrière, et dans ce cas ils recevaient les couleurs de chacune des



Compagnons charpentiers des Devoirs à la St-Joseph 1974, à Tours. Les aspirants portent leur couleur à la boutonnière et les compagnons en écharpe (couleurs vertes, rouges ou blanches).



Compagnon tanneur-corroyeur du Devoir portant ses couleurs bleue et rouge au chapeau ; Perdiguiet, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

cérémonies auxquelles ils assistaient : bleue à l'Association ouvrière et bleue à liseré blanc chez les chiens-loups.

Durant ces sept années, la réception se faisait par les chien-loups qui remettaient leur couleur de réception comme de nos jours. Au terme de cette période, les compagnons charpentiers n'envisagèrent pas d'adhérer à l'Association ouvrière. Une partie des Soubises adhérant à la fusion décidèrent alors de s'en affranchir, à Lyon, en 1951, et de refonder leur rite au sein de l'A OCD, sous l'impulsion notamment de René Despierre, *Lyonnais le Bon Cœur*. Certains aspirants non encore reçus par les compagnons charpentiers des Devoirs le seront alors par les « néo-Soubises » à l'A OCD.

Les compagnons charpentiers des Devoirs seront la colonne vertébrale de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment à la fin de l'année 1952.

Après cette date, les compagnons charpentiers du Devoir (Soubises) adhérant à l'Association ouvrière portent une couleur bleue en velours, avec les sept frappes et celle de leur blason à une extrémité (compas, équerre, biseau et UVGT).

Après cette incursion dans le XX<sup>e</sup> siècle, reprenons la chronologie des occurrences du port des couleurs par corps de métiers.

### 13 - TANNEURS-CORROYEURS DU DEVOIR

Nous avons vu plus haut qu'en 1789 les compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir étaient en conflit à Bordeaux avec les compagnons passants charpentiers. Le procès-verbal de cette assemblée constitue la plus ancienne occurrence du port des couleurs par ce corps. Les autres documents cités à propos des charpentiers les concernent aussi (1821, 1833).

En 1834 on relève le nom *Le Soutien des Couleurs*.

Les Règles des compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir, adoptées en 1803 ou 1804, apportent des précisions sur les couleurs. Ainsi, lors de la réception, le Premier en Ville « fera l'explication de nos couleurs symboles de notre union ; il lui dira « Ces deux couleurs que vous voyez nous présentent les deux vertus sociales de notre Devoir par l'amitié fraternelle que nous nous portons les uns les autres. La rouge signifie la force, le courage et la victoire, desquels nous devons faire usage dans les occasions et circonstances où des compagnons pourraient se trouver engagés dans quelques risques pour défendre nos droits et nos intérêts (...) ; la bleue signifie la constance, la douceur et l'humanité, par les soins mutuels et les services que nous rendons les uns aux autres quand quelques compagnons sont malades ou en prison pour avoir soutenu leurs droits [...] ».

Ces couleurs se portaient enroulées autour du chapeau et unies par un gros nœud.

Un parchemin écrit en pseudo-gothique (au XIX<sup>e</sup> siècle)<sup>26</sup>, est censé constituer le procès-verbal de l'assemblée commandée à Tours le 7 mars 1300 par les compagnons tanneurs-corroyeurs. Étaient réunis chez la Mère Dumas, à l'enseigne de l'Étoile, rue de la Serpe, les compagnons chapeliers, passants tailleurs de pierre, épingliers et charpentiers bons drilles, qui constituaient alors les cinq premiers corps du Devoir.

26. Régulièrement, les différents corps compagnonniques se voyaient contester leur ancienneté, la date de leur reconnaissance par d'autres, leur droit de préséance lorsqu'il fallait les placer dans un cortège ou les faire signer au bas d'un procès-verbal d'assemblée générale. Aussi, pour couper court aux contestations, faute de documents authentiques, des sociétés chargèrent d'habiles copistes de rédiger sur parchemin, en caractères gothiques ou « hébreux », de pseudo-actes de fondation. Mais le vocabulaire et bien d'autres choses trahissent ces faussaires « pour la bonne cause ». Ainsi, le document des tanneurs renferme le mot « couleurs » alors que l'ancienne dénomination était celle de « livrées ».

Le port des couleurs y est évoqué : « On leur a demandé : comment porterez-vous vos couleurs ; ils ont répondu que les couleurs feraient un tour de la teste du chapperon et que les bouts des couleurs passeraient dans la corne droite du chapperon et tomberait jusqu'au bas de l'espaule de ; de quelle manière porterez-vous les couleurs à vos cannes : deux petites sans distinguer les couleurs qui pendent depuis le trou de la canne et qui ne pourront tomber qu'au milieu de la canne [...]. Les quatre corps d'état compagnons du devoir composant l'assemblée leur ont permis d'unanime voix de porter les couleurs à la corne du chapperon et les couleurs à la canne, les compagnons leur accordent de plus quoiqu'ils ne l'aient pas demandé de porter le chapperon épars avec les couleurs quant il viendrait à décéder le père ou la mère. »

Les dessins aquarellés et les photographies confirment le port des couleurs bleue et rouge au chapeau et autour de la canne, avec deux nœuds en haut et en bas du fût, à bouts flottants.

La plus ancienne commande de couleurs de Sainte-Baume chez Félix Hotin a lieu en 1823 et c'est en 1842 que le premier passage d'un compagnon tanneur est enregistré sur le livre de la Sainte-Baume.

Les compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir ayant adhéré à l'Union Compagnonnique après 1892, ils substituèrent à leurs couleurs l'écharpe rouge de cette société, commune à tous les métiers.

Quant aux trois compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir reçus à Tours en 1930 et 1935<sup>27</sup>, ils portèrent en écharpe une couleur bleue de type Audebaud diffusée par la Fédération Intercompagnonnique de la Seine.

## 14 - COUVREURS

Faut-il considérer comme une première mention de couleurs au sein du compagnonnage des couvreurs ce qui figure dans un interrogatoire de police en 1728 conservé aux archives départementales d'Indre-et-Loire ? René Guion dit *Langevin*, 24 ans, compagnon couvreur et charpentier, originaire de Chantenay, est accusé d'avoir maltraité des particuliers à plusieurs reprises dont une personne qu'il croyait lui avoir volé « la cocarde qu'il avait à son chapeau » ? Ce type de document est toujours à prendre avec circonspection, car la police ne désigne pas souvent les attributs des compagnons selon les termes appropriés. Cette « cocarde » était-elle une « couleur » ?

En revanche, en 1789, ils portaient déjà leurs couleurs au chapeau. En effet, le procès-verbal de l'assemblée générale des corps du Devoir, tenue à Bordeaux le 20 mai 1789 à la suite d'un désaccord entre les charpentiers et les tanneurs, indique : « Après avoir entendu ce rapport et demandé aux Charpentiers quelles étaient les raisons qu'ils avaient à alléguer pour empêcher aux corroyeurs de porter les couleurs au chapeau, ils n'ont fait répondre que cela ne leur convenait pas ; la même question a été faite aux Couvreurs ; ils ont répondu à peu près de même, qu'ils suivaient l'exemple des Charpentiers. »

Sous la Restauration, les tableaux de conduites réalisés par Leclair confirment le port des couleurs de diverses teintes au chapeau.



Compagnon passant couvreur du Devoir ; Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

27. Henri Bastard (1930), Gilbert Bastard et Georges Eisenbeis (1935).



Le compagnon couvreur Alphonse Lejault portant ses couleurs au chapeau à Tours, en septembre 1911.

En 1828 est attesté le surnom *Le Soutien des Couleurs*. Puis en 1841 un premier compagnon couvreur écrit son nom sur le registre des passages à la Sainte-Baume. La tenue des compagnons couvreurs figure sur la planche III du *Compagnonnage illustré*, par Perdiguier (1858).

En 1911, lorsque le compagnon Alfred Bonvoux, *Angevin la Clef des cœurs*, dessine le drapeau des couvreurs d'Angers, il utilise le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le violet, qui sont présentées comme celles de sa corporation.



Groupe de compagnons couvreurs à Tours, le 24 septembre 1911.

Elles se portent au chapeau, les extrémités pendantes à gauche. Cependant, dès avant 1914, les photographies confirment que ce port tombe en désuétude au profit d'une couleur unique portée en écharpe : la blanche et la couleur rouge, selon l'état de compagnon reçu ou fini.

Les aspirants portent une petite couleur bleue à liseré blanc à la boutonnière droite. Le rouleur perpétue l'usage de la couleur au chapeau. Les Mères portent la leur autour de la taille et les compagnons ayant assisté à une réception de Mère portent une couleur blanche à liseré jaune.

Après 1950, le compagnonnage des couvreurs du Devoir se scinde en deux fractions. L'une, menée par la cayenne de Tours, rejoint deux ans plus tard la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment, l'autre intègre l'Association ouvrière des compagnons du Devoir. Les couleurs se différencient : celles de la fraction fédérale sont bleues à la réception puis rouges et blanches, mais ne sont plus gaufrées par le rouleau du compagnon Audebaud qui a été recueilli par la Fédération Compagnonnique de la Seine et conservé par un compagnon charpentier du Devoir. Les couleurs des couvreurs de la Fédération seront désormais tissées. Elles reprennent presque à l'identique les motifs des couleurs Audebaud.



Compagnons couvreurs et plâtriers à Tours à l'Ascension 1948.

Compagnons couvreurs de l'Association ouvrière des compagnons du Devoir, Paris, Ascension 1960.



Quant aux compagnons qui rejoignent l'Association ouvrière, ils adoptent la couleur unique de velours blanche (métiers de la pierre), frappée du blason du corps et des lettres UVGT. Les couvreurs auront un temps une couleur commune avec les plombiers et plâtriers avant que ces derniers, en nombre suffisant, puissent fonder leur corporation de façon autonome (les plâtriers en 1968 et les plombiers en 1978, avec l'ouverture de leur première cayenne, à Marseille). Ils ont conservé la couleur blanche de leurs pères, les compagnons couvreurs du Devoir adhérant à l'AODCDD.

Le nom *Le Soutien des Couleurs*, attesté en 1828 puis tout au long du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle chez les anciens compagnons passants du Devoir, se perpétue dès 1947 chez ceux qui ont rejoint l'Association ouvrière.

## 15 - TAILLANDIERS-FORGERONS DU DEVOIR

En 1801, un traité d'alliance entre les compagnons forgerons et charrons du Devoir, approuvés par les sept corps<sup>28</sup>, dispose : « art. 1<sup>er</sup> : les forgerons s'engagent à poser leurs couleurs à la première boutonnière aux compagnons charrons à une condition, c'est qu'ils se rendront chez nos mères du tour de France les couleurs à la seconde boutonnière et quand ils se rendront chez nous nous devons les leur placer à la première boutonnière. »

Dispositions confirmées lors d'une assemblée générale tenue à Lyon en 1824 : les compagnons taillandiers doivent porter leurs couleurs à la première boutonnière.

En 1835 ils passent leur première commande de couleurs de Sainte-Baume chez Félix Hotin.

28. Il s'agit des vitriers, bourreliers, tourneurs, serruriers, menuisiers, forgerons et charrons.



Compagnon forgeron ; Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858. Il précise « ancienne tenue ». En fait, cette tenue traditionnelle du XVIII<sup>e</sup> siècle (culotte, bas, bicorne) a été revêtue par les rouleurs des compagnons forgerons du Devoir de Bordeaux jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voire au début du XX<sup>e</sup> siècle, lors des Saint-Éloi.

En 1837 un compagnon charron est tué par un forgeron au sujet des couleurs de Sainte-Baume.

En 1853 encore, à Bordeaux, se produisit une rixe entre deux compagnons charrons et deux forgerons à propos du port des couleurs. Les charrons avaient leurs couleurs à la première boutonnière au lieu de la seconde, ce qui irrita les forgerons. Un charron fut tué, un autre grièvement blessé. Les deux agresseurs seront arrêtés et envoyés au bagne.

En 1846 on relève la dénomination *L'Ami des Couleurs*.

En 1848 est enregistré le premier passage d'un compagnon forgeron à la Sainte-Baume.

Les couleurs des forgerons sont alors de diverses teintes. Les illustrations de l'époque montrent les compagnons forgerons arborant un flot de couleurs (rouge, verte, bleue, blanche, jaune) au côté gauche.

En 1875 les règles des forgerons font l'objet de révisions. Une couleur unique (dont la nuance n'est pas précisée) se porte désormais à la première boutonnière gauche. Une couleur noire de deuil est mentionnée.

En 1924, à Paris, leurs « enfants », les compagnons mécaniciens du Devoir, portent une couleur blanche à liseré rouge de type Audebaud.

Lorsque les forgerons-mécaniciens-maréchaux-ferrants intègrent l'Association ouvrière après 1945, ils adoptent la couleur rouge en velours des métiers du métal, avec leur blason à une extrémité. Leurs « enfants », les électriciens, fondés en 2004, portent également ce type de couleur, avec un blason distinctif.

On notera que dans les années 1950 il était remis une écharpe blanche d'honneur aux compagnons de ce corps comme symbole de grandeur et de fidélité.

## 16 - CHARRONS DU DEVOIR

L'année 1801 (voir ci-dessus à propos des forgerons) constitue la plus ancienne occurrence relative aux couleurs portées par les compagnons charrons du Devoir.

Le 18 thermidor an XIII (6 août 1805), la police opère une perquisition chez l'aubergiste Mesnard, à la Tour de Pirmil, qui est le Père des compagnons blanchers-chamoiseurs, forgerons et charrons du Devoir. Dans le coffre des charrons il est saisi « un paquet de rubans de diverses couleurs, connu pour celui qui sert aux conduites et réceptions des compagnons. »<sup>29</sup>

En 1824, à Lyon, il est spécifié en assemblée générale qu'ils doivent porter leurs couleurs à la deuxième boutonnière.

C'est un compagnon charron, Félix Hotin dit *Picard* (dont on ignore la date et le lieu de réception<sup>30</sup>), qui diffuse à partir des années 1815-1820 les premières couleurs de Sainte-Baume à motifs religieux gaufrés. Elles vont se substituer aux anciennes livrées unies.

À partir de 1830, les dessins aquarellés d'Étienne Leclair nous montrent des compagnons charrons porteurs de couleurs variées au côté, lors de conduites ou sur des portraits. En 1836 on relève le surnom *Le Soutien des Couleurs*.

En 1840 un premier compagnon charron signe le registre des passages à la Sainte-Baume.

29. AD 44 1 M 2307.

30. Ce pourrait être *Picard l'ami des Compagnons*: voir plus loin les « Nouveaux aperçus sur la Sainte-Baume des compagnons du Devoir ».

Un catéchisme de 1854, commun aux compagnons boulangers et tisseurs-ferrandiniens du Devoir, renferme ces intéressantes précisions sur le nombre et la teinte des couleurs :

« D. Pourquoi n'accorde-t-on que trois couleurs aux charrons ?

R. Parce qu'ils ont vendu leur héritage aux tailleurs de pierre en 1775.

D. Quelles sont les couleurs qu'ils ont perdues ?

R. C'est la jaune parce que la jaune est la douleur et la blanche les larmes.

D. Ils en portent quelquefois cinq ?

R. Oui, lorsqu'ils vont dans une ville où il n'y a aucun compagnon de nos corps d'état. »

Des photos de groupe de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, nous permettent de constater que les Mères des charrons portent une couleur blanche à la ceinture, à deux extrémités flottantes, mais l'usage ne semble pas général.

En 1900, un règlement permit de substituer aux couleurs une médaille, lors des cortèges. Celle-ci comporte le blason du corps (compas, équerre, plane entre deux rameaux) attachée à un petit ruban à cinq couleurs disposées verticalement : jaune, verte, rouge, bleue et blanche.

« Article 40 : Tous les Compagnons qui seront au cortège devront être habillés le plus proprement possible ; ils devront arborer les couleurs ou tout au moins la médaille admise par la Société ; celui qui ne se conformerait pas au présent article sera à l'amende de 1 franc. »

Compagnons charrons de Tours en 1911 (à droite) et de Lyon en 1914 (à gauche). Ils portent des couleurs étroites ou larges (le plus souvent), passées ou non dans une boutonnière du revers de la veste ; déjà apparaissent en 1914 des couleurs à cocardes. Les mères portent leur couleur à la ceinture (Lyon, 1914) ou en écharpe (Tours, 1911). Les usages ne sont arrêtés précisément (ou ne sont pas respectés).



Compagnon charron du Devoir ; Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

Compagnons charrons  
du Devoir à Lyon en 1930.  
Le port des couleurs avec cocarde  
s'est presque généralisé.



Dès avant 1914, on voit apparaître des couleurs de compagnons charrons réunies par une rosette ou cocarde, tandis que d'autres sont simplement attachées par une agrafe ou épingle, apparemment sans pliage spécifique.

Quand les compagnons charrons adhèrent à l'Association ouvrière et prennent le nom de charrons-carrossiers du Devoir, ils adoptent et portent en écharpe la couleur bleue en velours des métiers du bois, avec un blason spécifique à une extrémité. Nous trouvons dans cette corporation quelques compagnons ayant reçu exceptionnellement la couleur rouge, car le carrossier travaille le métal, mais la bleue de la corporation d'origine (les charrons et menuisiers en voitures) s'imposa et sa remise constitue désormais la règle.

## 17 - CHAUDRONNIERS DU DEVOIR

Ce corps de métier, parrainé par les compagnons charrons du Devoir à l'Association ouvrière a reçu le premier compagnon chaudronnier du Devoir en 1966, le Pays Baraldo, *Quercy la Fidélité*. Actuellement la corporation n'utilise plus la couleur bleue de leurs pères mais, logiquement, la couleur rouge des métiers du métal.

## 18 - MARÉCHAUX-FERRANTS DU DEVOIR

Ce corps est issu des compagnons forgerons du Devoir et s'est constitué en 1789 à Lyon. Il est attesté que dès 1805 les compagnons maréchaux portaient des couleurs. En effet, le 25 floréal an XIII (15 mai 1805), à la suite d'une rixe entre sociétés ennemies, le commissaire de police de Nantes perquisitionne chez Joachim Séguineau, aubergiste, 7, rue du Pas-Périlleux. Son établissement est le siège des compagnons maréchaux du Devoir. Dans un coffre, il découvre « une boîte en fer blanc, contenant un rouleau de même nature et qui paraît propre à conserver les rubans de décor de ces ouvriers » ainsi que « deux paquets de larges rubans, connus par les Compagnons sous le nom de couleurs. »<sup>31</sup>.

Puis en 1819, comme nous l'avons vu ci-dessus, ils s'engagent avec les compagnons passants charpentiers à ne plus assister à une manifestation où les compagnons tanneurs porteraient leurs couleurs comme les compagnons passants charpentiers.

En 1825 est mentionnée la première commande de couleurs auprès de Félix Hotin à Saint-Maximin.

En 1830, l'iconographie (les dessins aquarellés de Leclair) nous les montre parés de couleurs bleues, rouges, blanches au côté gauche.

En 1838 on recense un premier nom formé du qualificatif *Le Soutien des Couleurs*.

En 1840, un premier passage de compagnon maréchal est porté sur le registre de la Sainte-Baume.

En 1864, lorsque les compagnons forgerons reconnaissent les compagnons maréchaux-ferrants, ils leur imposent le port des couleurs à la deuxième boutonnière.



Compagnons maréchaux sans cocarde à leurs couleurs ; détail de la lithographie de J.-B. Bourguet : *Le Devoir en boutique* (1878).

31. AD 44, 1 M 2307.

Le compagnon maréchal-ferrant Charles Grenier, *Angoumois la Belle Conduite*, reçu à Tours à la St-Eloi d'hiver 1898. Ses couleurs sont réunies par une cocarde.



Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les photographies de compagnons maréchaux nous montrent leurs couleurs réunies par une rosace ou cocarde formée de fragments de couleurs francs, bleues, blanches et rouges (mais il arrive parfois de découvrir des cocardes composées de diverses nuances, dont le choix reposait sur le fabricant de couleurs ou le compagnon qui formait le flot). Leurs Mères portent une couleur blanche en écharpe, en moire brodée du fer à cheval ou bien de type Audebaud. Les rouleurs enrubannent leur canne de couleurs.

Les compagnons maréchaux-ferrants du Devoir ont établi une correspondance entre les teintes des couleurs et les villes de réception durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, un compagnon reçu à Paris ou à Orléans portera en premier une couleur jaune ; à Bordeaux, Agen ou La Rochelle, une rouge ; à Marseille, Nîmes ou Avignon, une verte ; à Nantes ou Angers, une bleue ; à Lyon, une violette ; à Tours, une blanche. Puis au passage dans chaque ville, il reçoit une couleur qu'il place en dessous de celle de sa ville de réception.

Lorsque plusieurs compagnons maréchaux adhéreront à l'Union Compagnonnique après 1889, ils conserveront leurs couleurs à la boutonnière et porteront par-dessus la couleur rouge en écharpe. La nouvelle génération de compagnons maréchaux-ferrants DDU, reçus après le congrès de l'Union Compagnonnique à Toulouse en 1899, se verra désormais imposer le port de la couleur rouge unique, propre à tous les corps de l'Union.

Le 13 mars 1926 voit apparaître une nouvelle écharpe d'honneur, blanche dite du «fer d'argent», sur proposition du conseil central des compagnons maréchaux-ferrants du Devoir. Elle comporte des figures brodées de fils d'or et d'argent : trois étoiles, un livre ouvert, le mot MÉRITE, un fer à cheval, les initiales THFS, le temple de Salomon et le chien fidèle en médaillon. Ce type d'écharpe est solennellement remise aux compagnons méritants.

Lorsque les maréchaux rejoignent l'Association ouvrière, ils adoptent la couleur unique rouge, en velours, des métiers du métal, frappée de leur blason à une extrémité. Mais il est courant de voir sur les photos de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, que les compagnons reçus avant 1941 conservent en dessous leurs anciennes couleurs. Leur blason frappé au fer chaud évoluera avec la fusion de leur corporation en 1953, pour former le groupe des compagnons forgerons-maréchaux-ferrants-mécaniciens, qu'ont rejoint en 2004 les électriciens.

## 19 - BLANCHERS-CHAMOISEURS DU DEVOIR

Le 18 thermidor an XIII (6 août 1805), la police perquisitionne chez le Père des compagnons charrons, forgerons et blanchers-chamoiseurs. Chez ces derniers elle découvre dans un coffre « trois paquets de rubans, propres aux réceptions et conduites des compagnons. »

Les Statuts des compagnons blanchers-chamoiseurs (1838) évoquent les couleurs ou livrées comme étant deux rubans de soie pliés en deux l'un sur l'autre, attachés par un petit ruban large de quatre doigts appelé « la réunion », et ornées de deux lettres initiales changées tous les ans. Ces couleurs étaient verte et rouge, la rouge signifiant « le signe d'amour jusqu'au sang versé » et le vert « l'alliance, la fidélité ».

Le Devoir mis en forme à la même époque par Piron, *Vendôme la Clef des Cœurs*, définit les couleurs comme étant « la livrée d'un corps par laquelle on le distingue d'un autre corps ».

En 1840 est enregistré le premier passage d'un compagnon blancher-chamoiseur sur le registre de Félix Hotin à Saint-Maximin.

Ce dernier a de fidèles clients auprès des compagnons de ce corps car il leur vend de 1840 à 1860 plus de 900 couleurs !



Compagnons maréchaux et leur Mère à Marseille, à la St-Eloi d'été 1912.

Compagnon blancher-chamoiseur du Devoir de retour de la Sainte-Baume (Jean-François Piron, *Vendôme la Clef-des-Cœurs*). Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



Compagnon Blancher-Chamoiseur du Devoir, revenant du pèlerinage de la grotte de S<sup>t</sup> Baume, en Provence. (*Vendôme la clef des cœurs*)



Les usages des serruriers étaient les mêmes que ceux des menuisiers du Devoir de Liberté.

Ici, l'écharpe du compagnon serrurier Joseph Blaizac, *Vivarais la Sagesse*, P.C.P. de Nîmes de la Noël à la St-Pierre 1851.

Les derniers compagnons blanchers-chamoiseurs du Devoir porteurs de leurs couleurs s'éteindront dans les années 1925, notamment avec le décès du Pays Besson, *Poitevin Sans Cérémonie*, reçu à Paris en 1883.

## 20 - MENUISIERS DU DEVOIR DE LIBERTÉ

C'est dans les exemplaires des règles dites *Contrat social*, en 1802-1805, qu'il est fait mention de couleurs. Il est précisé que le deuil est porté par une pièce de crêpe noir autour du bras gauche (donc sans ruban spécifique).

En 1837 est relevée la dénomination *Le Soutien des Couleurs*.

Divers documents du XIX<sup>e</sup> siècle, corroborés par des dessins et des photographies, attestent qu'il existe au sein de ce corps trois types de couleurs. La bleue, doublée d'une blanche à l'intérieur, est celle des compagnons reçus ; large de 6 cm, sa longueur varie à en juger par les couleurs retrouvées (environ 120 à 140 cm, repliées en deux). Les mêmes, mais à franges d'or, sont portées par les compagnons finis.

Les compagnons qui sont élus aux fonctions de Premier Compagnon (P.C.P.) revêtent une couleur de fonction sur le cœur, longue de 45 cm et large de 6 cm, finie par des godrons de canetille or à gros bouillons et ornée sur le haut d'un nœud à bouton or. Les secrétaires (S.C.T.) ont le même modèle mais sans bouton doré.

Enfin, le P.C.P. a une écharpe de fonction en plus, en moire blanche brodée de figures symboliques (Minerve tenant la balance, un œil rayonnant, deux colombes tenant une couronne végétale, et parfois, si le P.C.P. est un serrurier, un coq ou deux clefs croisées, qui sont les emblèmes de saint Pierre, le patron du métier).



Compagnons menuisiers du Devoir de Liberté. À gauche, le compagnon reçu, à droite, le Premier Compagnon (P.C.P.) et son écharpe. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

Si le compagnon est titulaire du 3<sup>e</sup> Ordre (ou « initié »), cette écharpe de fonction est en moire bleue, de 1802 jusque vers 1870, date à laquelle cette écharpe ne fut plus portée. Le 3<sup>e</sup> Ordre fut en effet dissous en 1843 par la majorité des chambres mais certaines le perpétuèrent près de trente ans encore. Les présidents des compagnons initiés revêtaient en chambre un camail vert brodé, au revers noir et emblèmes funèbres argent (crâne, tibias en sautoir, larmes). Peu ont été conservés et ils présentent de légères variantes.

À l'issue de leur exercice, si les P.C.P. avaient été reconnus dignes dans leur fonction, ils pouvaient recevoir de leur société une grande écharpe blanche ou bleue suivant l'ordre dont ils étaient membres. Y était écrit en lettres brodées leur état civil et compagnonnique ainsi que la ville et la date de leur mandat en qualité de Premier Compagnon (P.C.P.) ou de Dignitaire (D.G.T.)

Depuis la renaissance des compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté durant l'entre-deux-guerres, sous l'impulsion de Pierre Louis, le port des couleurs a été uniformisé et seules subsistent celles des affiliés (petits rubans bleu et blanc à la boutonnière gauche), celles des compagnons reçus (sans franges) et celles des compagnons finis (avec franges d'or), ainsi que les couleurs de fonction de Premier Compagnon et de Secrétaire (avec franges d'or ou d'argent selon la fonction, et une rosette or ou bleue). S'est aussi perpétuée la grande écharpe de Premier Compagnon en moire blanche décernée à l'issue de sa charge (de la Noël à la St<sup>e</sup>-Anne ou la St-Pierre) et de la St<sup>e</sup>-Anne (ou la St-Pierre) à la Noël. Elle est désormais parfois remise aux compagnons menuisiers ou serruriers D.D.D.L. même s'ils n'ont pas tenu la fonction de P.C.P.

## 21 - SABOTIERS DU DEVOIR

Ce corps s'est formé en 1809. Ils portaient leurs couleurs à la troisième boutonnière gauche.

Entre 1811 et 1837, on relève la dénomination de *Manceau la Faveur*, sans que l'on sache s'il s'agit du ruban étroit ou d'un trait de caractère.

En 1848 sont attestées les couleurs verte et rouge.

En 1849 apparaît le surnom *Le Soutien des Couleurs*.

Cette année-là les compagnons sabotiers sont reconnus et adoptés par les compagnons vanniers du Devoir. Ces derniers leur imposent de porter lors des cérémonies « à la deuxième boutonnière les couleurs de Sainte-Beaume » (art. 8 de la constitution).

Ces couleurs sont désormais plus nombreuses et sont liées aux villes de réception de leur tour de France : Orléans : bleue ; Nantes : violette ; Lyon : rouge ; Nevers et Paris : verte ; Bordeaux : jaune ; La Rochelle : blanche ; Blois : rose.

Compagnon sabotier du Devoir ; Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



Affiliés menuisiers du Devoir de Liberté à Tours, 6 mars 1955, portant de courts rubans frangés à la boutonnière.



Compagnons menuisiers ou serrurier DDDL, avec leurs couleurs de compagnon fini et, pour celui de droite, son écharpe de P.C.P. (Saint-Éloi à Chaptelat (Haute-Vienne), 17 novembre 2012).



Compagnon Sabotier du Devoir.

Quand ils adhèrent à l'Union Compagnonnique, ils adoptent la couleur rouge en écharpe.

## 22 - BOULANGERS DU DEVOIR

La plus ancienne mention des couleurs au sein de ce corps fondé vers 1810 remonte à 1817, année de réception du compagnon Salmon dit *Tourangeau le Soutien des Couleurs*.

En 1825, une chanson des sociétaires boulangers de Toulon, dits « rendurcis », comporte ces vers à l'encontre des compagnons qui cherchent à fonder un siège dans la ville : « Faux compagnons infâmes, ils ne voient pas d'honneur / de porter la canne *ainsi que les couleurs...* »<sup>32</sup>.

La même année, le 27 décembre, le ministre de la Justice écrit à son collègue de l'Intérieur, qu'à Marseille, le 4 juillet, la police a perquisitionné chez le nommé Bistagne, cabaretier où se réunissent les compagnons boulangers et a saisi « quelques rubans de différentes couleurs dont il n'avait pas été fait usage ».

À Lyon, le 8 août 1828, le maire publie une ordonnance suite à une rixe entre ouvriers boulangers auxquels se sont mêlés des tailleurs de pierre. L'article deuxième défend « tout ruban ou marque de compagnonnage au chapeau, à la boutonnière ou à la canne »<sup>33</sup>.

En 1829, un compagnon boulanger écrit aux compagnons passants tailleurs de pierre pour faire reconnaître sa société et il précise : « Nos couleurs sont emblématiques aux douleurs qu'éprouva le premier compagnon qui fut victime de sa faiblesse... »

En 1847-1848, les autres corps du Devoir interdisent aux compagnons boulangers de porter leurs couleurs pour les mettre à l'épreuve, en vue de leur reconnaissance<sup>34</sup>.

Grâce à un catéchisme de 1854 nous disposons d'informations plus précises sur le sens et la teinte des couleurs des boulangers :

« D. Quel est le premier mot de passe ?

R. C'est Géova Occilia<sup>35</sup>.

D. Pourquoi ?

R. Comme étant donné par Maître Jacques, c'est une reconnaissance qui servait autrefois à avoir les couleurs à la Ste-Beaume.

D. Pourquoi un Compagnon porte-t-il des rubans et que signifient-ils ?

R. Un Compagnon porte les rubans que l'on appelle couleurs pour se rappeler de la souffrance que fit le premier Compagnon avant de mourir. »

Il est précisé plus loin que si un compagnon divulgue son secret, il ne pourra plus porter les couleurs à franges de soie ni l'écharpe bleue, il ne pourra porter que la verte.

Le catéchisme mentionne qu'on doit mettre au corps d'un compagnon décédé la rouge s'il est mort de blessure, la bleue s'il l'a été d'un coup et la jaune s'il est mort de maladie.

Les compagnons boulangers associent les couleurs aux cinq dates de réception : la verte à la Noël, la rouge à l'Assomption, la bleue à

32. G. et H. Bourgin, p. 47.

33. G. et H. Bourgin, p. 226.

34. G. Papineau: Les Compagnons boulangers et pâtisseries présentent l'histoire compagnonnique de leur corps d'état (1979), p. 65-73.

35. Corruption de *Jehovah auxilia* avec le sens général de « Seigneur, aide-moi ». Ces mots semblent issus de deux passages de l'Ancien Testament, à partir de versions latines anciennes de la Bible; nous en donnons deux sources retrouvées via Google Books. Au Psaume 85, verset 17, on lit: « Fac mecum signum in bonum, ut videant oses mei, et pudefiant, quod tu, ô **Jehovah, auxiliatus** fueris mihi et consolatus fueris me. » (*Operum Johannis Coccei dum viveret in Academia Lugduno-Batava S.S. Theologiae professoris*; Amsterdam, 1673; p. 242). La *Sainte Bible*, traduction de l'École biblique de Jérusalem; Paris, Ed. du Cerf, 1961, p. 739 a retenu la traduction suivante: « Fais pour moi un signe de bonté. Ils verront, mes ennemis, et rougiront, car toi, Yahvé, tu m'aides et me consoles ». Autre source, celle d'Isaïe, chapitre 50, v. 7: « Dominus **Jehova auxiliatus** mihi est, ideoque non erubui; et faciem meam quasi filicem iis opposui. » (*Veteris Testamenti prophetae ab Esaia ab Malachiam usque ex translatione Joannis clerici cum ejudem commentario philologico...*; Amsterdam, 1731, p. 233). La Bible de Jérusalem, p. 1040, donne la traduction suivante: « Le Seigneur Yahvé me vient en aide, c'est pourquoi je ne ressens pas les outrages; c'est pourquoi j'ai rendu mon visage dur comme pierre ». E. Martin Saint-Léon, dans *Le Compagnonnage* (1901, rééd. 1977, p. 35-36), évoquant la légende de Salomon, écrit avoir eu « la bonne fortune d'obtenir communication de documents secrets » pour écrire que sur le chantier du temple de Salomon: « Les mots de passe étaient: pour les apprentis le mot Jakhin (préparation); pour les maîtres: Jehova Auxilia. »

Pâques, la blanche à la Saint-Honoré et la jaune à la Toussaint.

Au cours de la seconde moitié ou à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les photographies attestent que les compagnons boulangers réunissaient leurs couleurs par une cocarde, comme les maréchaux-ferrants, les bourreliers et parfois les charrons.

Les couleurs de fonction sont portées en écharpe par « les hommes en place » : la blanche par le Premier en Ville, la verte par le Second en Ville et la rouge par le Rouleur.

Il existe aussi à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des couleurs blanches d'honneur brodées et portées en écharpe.

Les Mères portent une couleur blanche en écharpe.

Quand les compagnons boulangers et pâtisseries du Devoir intégrèrent l'Association ouvrière, ils adoptèrent la couleur unique, bistre, avec les sept frappes et celle de leur blason à une extrémité (compas, équerre, pelle, rouable, balance et lettres LJBSFPV). Toutefois, certains compagnons continuèrent à porter leurs anciennes couleurs s'ils avaient été reçus avant leur intégration à l'AOCDD.

Il faut aussi remarquer que dans les années 1990, les compagnons boulangers et pâtisseries du Devoir de Tours firent fabriquer un rouleau à gaufrer les couleurs pour que les hommes en place puissent porter leurs couleurs de fonction comme au XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont semblables à celles d'avant 1941, c'est-à-dire du type Audebaud, mais à un détail près : le compas est entrecroisé avec l'équerre alors que les couleurs de type Audebaud le montrent posé sur les branches de l'équerre<sup>36</sup>.

À partir de 2011, une partie des compagnons boulangers et pâtisseries ont quitté l'Association ouvrière pour fonder les Compagnons boulangers et pâtisseries restés fidèles au Devoir (RFAD). Certains ont conservé la couleur de leur réception mais l'ont placée « à l'ancienne », à leur boutonnière, tandis que d'autres ont réutilisé des couleurs de soie de l'entre-deux-guerres (modèle Audebaud) ou celles issues de leur rouleau à gaufré de Tours. Enfin, récemment, une nouvelle couleur de type Audebaud a été adoptée mais elle est sérigraphiée et non plus gaufrée au rouleau. Elle a été mise en place lors de la reconnaissance des CBPRFAD par les compagnons charpentiers des Devoirs à la St-Joseph 2015, à Bordeaux. Elle se porte selon les règles en vigueur avant l'adhésion de la corporation à l'AOCDD.

Compagnons boulangers, avec leurs couleurs et leur écharpe de fonction, autour de leur Mère de Paris, Madame Amalie Cornibé, *Parisienne la Bien-Aimée*, revêtue de son écharpe de Mère, lors de la conférence intercompagnonnique tenue à Paris le 25 septembre 1921.



Compagnon boulanger portant ses couleurs et son écharpe blanche de fonction (Premier en Ville). Perdiguier a probablement représenté son ami Jean-Baptiste Entraygues, *Limousin Bon Courage* (1829-1891). *Le Compagnonnage illustré* (1858).





Compagnons boulangers à Paris, lors d'une Saint-Honoré, vers 1970, autour de Mme Marguerite Duguet, Mère des compagnons du Devoir. A gauche, un compagnon reçu avant l'adhésion des CC. boulangers à l'Association ouvrière des compagnons du Devoir, porte ses anciennes couleurs à la boutonnière.

## 23 - CORDIERS DU DEVOIR

Lors d'une assemblée générale tenue à Bordeaux en 1821, les compagnons cordiers font valoir qu'ils ont le droit de porter leurs couleurs au chapeau lors des enterrements, mais ils reconnaissent ne pouvoir apporter la preuve de cet usage avant la Révolution du fait de la destruction ou de la perte de leurs archives.

En 1829 leur livre de règles mentionne bien que « le parrain prendra deux couleurs qu'il attachera à la seconde boutonnière de la gauche de l'habit ou de la redingote de son filleul », mais la nuance de ces couleurs n'est pas précisée ici. D'autres passages mentionnent les couleurs lors de la réception : « (la table) sera couverte d'une nappe blanche [...], deux grandes couleurs en croix sur les serviettes [...] il y aura sur la table un ruban blanc pour en décorer l'aspirant. »<sup>37</sup>. Plus loin : « La table étant en règle tous les F. auront une couleur en écharpe excepté le Rouleur et l'écrivain qui les porteront en ceinture ; ces couleurs seront placées de sorte que le nœud soit à la gauche. ».

Quant au rouleur, lorsqu'il commandera l'assemblée le samedi pour le dimanche, il portera « une canne garnie de deux couleurs différentes ». Il est aussi précisé que si un compagnon « demande à régler ses comptes » et qu'il s'agit du Rouleur, il devra rendre tout ce qui appartient à la société et « si les couleurs de la société ou toute autre chose qui lui serait confiée était endommagée » il sera obligé de les payer.

Lorsque le rouleur fait embaucher un arrivant il est indiqué que le premier « aura simplement une canne » et que l'arrivant « aura une canne et deux couleurs au côté gauche à la seconde boutonnière ».

Lors de la fête de Saint-Roch, « pour aller à la messe, le rouleur marchera devant avec une canne garnie [...], tous les frères viendront ensuite avec chacun deux couleurs à la seconde boutonnière à la gauche et l'ancien marchera derrière avec une canne garnie. »

Lors des enterrements « tous les frères doivent être en règle avec une couleur au chapeau, nouée simplement dans la place de la gance et tombant du côté gauche, un crêpe au bras droit et des gants blancs. »<sup>38</sup>

S'il est ici question de deux couleurs, en revanche, les dessins aqua-rellés de Leclair et autres nous montrent ces compagnons, dès les années 1830, porteurs d'un flot de couleurs étroites et de diverses teintes (bleues, rouges, blanches, etc.) réunies par une rosace ou un nœud particulier.

36. Cette modification était censée être plus « conforme » à l'état de compagnon.
37. Ce ruban blanc ne doit pas être confondu avec les « deux couleurs » ; en effet, lors de sa réception l'aspirant prête serment après en être revêtu de la façon suivante : « le Frère qui est à la droite de l'aspirant prendra le ruban qui est sur la table, et l'attachera au cou de l'aspirant en faisant un demi nœud et laissant pendre les bouts sur son estomac ». Ailleurs, il est précisé qu'« en sera quitte pour une santé » le frère introducteur « s'il ne met pas le ruban au cou de l'aspirant » ; de même « si le parrain manque de décorer son filleul de couleurs et s'il lui laisse le ruban pendant la réception » ou encore « si un frère sortait de la chambre avec son ruban ».
38. Le port des couleurs au chapeau était encore peu connu des autres corps en 1884, à lire le compte rendu des obsèques de l'un d'eux par Jules Delhomme, dans *Le Ralliement* du 22 juin 1884, p. 3 : « N'ayant pas l'habitude de voir les compagnons cordiers porter leurs couleurs au chapeau, puisqu'ils ne les portent qu'aux enterrements, ils étaient bien loin de supposer que j'en étais un. »



Le compagnon cordier Louis Barthès, *Plein d'Honneur le Languedocien* (1868-1942), reçu en 1886, portant ses deux couleurs pliées en triangle à leur jonction supérieure, en septembre 1911 à Tours.

En 1843 est enregistré le premier passage d'un compagnon cordier à la Sainte-Baume et en 1846 le premier porteur du surnom *Le Soutien des Couleurs*.

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les cordiers abandonnent les rubans étroits au profit de couleurs larges et en moindre nombre, pliées en haut en forme de triangle. Ce mode de pliage figure déjà sur la planche de Perdiguier *Le Compagnonnage illustré* (1858). A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils n'en portent plus que deux. Un des derniers compagnons de ce corps, reçu en 1923, le pays Canal, *la Sincérité le Saintongeais*, décédera en 1981.

## 24 - TOILIERS DU DEVOIR

Fondés en 1775 à Narbonne, ce corps de métier du Devoir éprouva quelques difficultés à se faire reconnaître des autres. Toutefois, en 1826, les toiliers passent commande de couleurs de Sainte-Baume à Félix Hotin : deux grandes, bleues et vertes, et trois petites, rouges, blanches et noires.

En 1851, lorsqu'ils rédigent leur Livre de Devoir, intégrant des légendes et des symboles de diverses traditions

mystiques et maçonniques, les toiliers indiquent que les couleurs sont « le symbole de la houppe dentelée, cette ceinture sacrée que portaient Jésus et ses disciples, ainsi que les prêtres de l'Antiquité et des temps modernes. Les couleurs sont le symbole du lien sacré, de l'union qui doit lier les compagnons. »<sup>39</sup>

En 1852 est enregistré le premier passage d'un compagnon toilier à la Sainte-Baume.

Enfin, en 1858, la planche IV du *Compagnonnage illustré*, par Perdiguier, nous montre un compagnon toilier porteur au côté gauche de trois couleurs, bleue, blanche et rouge.

Ce compagnonnage adhérerà à l'Union Compagnonnique et adoptera désormais la couleur de cette société.

## 25 - PLÂTRIERS DU DEVOIR

En 1826 une première commande couleurs de Sainte-Baume à des compagnons plâtriers est mentionnée sur le registre de Félix Hotin.

Le 26 mars 1837, l'« arrangement » (mise au point des règlements) des délégués des cayennes des plâtriers réunis à Châteauroux mentionne



Compagnon toilier du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

39. Le terme de « houppe dentelée » désigne, dans la franc-maçonnerie, le cordeau à lacs d'amour qui entoure le tableau de loge. Il y a là une superposition de symboles et d'objets, puisque sont placées en correspondance la houppe dentelée (dite aussi « chaîne d'union »), la ceinture des prêtres juifs, peut-être le cilice des moines et enfin les couleurs compagnonniques.



Compagnon passant plâtrier du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

Aspirants et compagnons plâtriers du Devoir (Fédération Compagnonnique) lors d'une Ascension en 2010.

qu'à l'issue d'un enterrement « tous les compagnons s'en iront ensemble sans avoir les couleurs au chapeau » ; que chaque cayenne doit être munie de « deux jeux de couleurs » et que sur la table, lors d'une réception ou d'une finition, seront placées une couleur blanche et une noire. Ces rares mentions dans un livre de règles ne doivent pas s'interpréter comme l'absence du port des couleurs ou une disposition secrète à ne pas coucher sur le papier mais plutôt comme s'il s'agissait d'un usage si évident qu'il n'était point nécessaire de l'écrire. Il en est ainsi dans d'autres livres de règles.

En 1842 est mentionné le premier passage d'un compagnon plâtrier sur le registre de la Sainte-Baume. Enfin, en 1881, on rencontre le nom de *Le Soutien des Couleurs*.

Par l'image (*Le Compagnonnage illustré*, 1858) on sait que les compagnons plâtriers portaient diverses couleurs au chapeau, comme les deux autres sociétés du rite de Soubise (les compagnons passants charpentiers et couvreurs).

Lorsque le corps actif des compagnons passants plâtriers adhéra à l'Union Compagnonnique, il adopta la couleur unique rouge, portée en écharpe. En revanche il y eut des compagnons qui, à titre individuel, n'intégrèrent pas l'Union en 1890. Ils trouvèrent notamment un accueil fraternel dans la cayenne des compagnons passants couvreurs de Tours et y présentèrent des aspirants à la réception. Cet état de fait perdura jusqu'à la formation de l'AOCDD, époque où la cayenne de Tours, notamment, y adhéra. Mais lors du retrait de la société des compagnons



passants couvreurs, plombiers et plâtriers, en 1952, quelques compagnons plâtriers quittèrent leur société et de nouveau rejoignirent les C.P. couvreurs du Devoir adhérant à l'AOCDD. Ils adoptèrent alors la couleur de velours blanche des métiers de la pierre, frappée du blason fusionné (couvreurs-plâtriers-plombiers).

Pour leur part, les compagnons passants plâtriers faisant chambre commune avec les couvreurs et les plombiers ayant adhéré en 1952 à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment, portent : pour les aspirants, la couleur blanche à liseré rouge (sur le cœur) ; blanche à liseré rouge à la réception de compagnon ; rouge à liseré blanc pour les bons drilles ; blanche à liseré noir lors des deuils. Les compagnons ayant assisté à une réception de Mère portent une couleur blanche à liseré jaune. Toutes ces couleurs se portent en écharpe, hormis celle d'aspirant.

## 26 - SERRURIERS DU DEVOIR

Il faut citer avec circonspection le texte qui suit, relatif à des compagnons nantais qui faisaient une conduite en 1754. La police n'est pas formelle sur la profession de ces compagnons et pense qu'il s'agissait de serruriers. Elle remarque qu'ils ont « chacun une grande cocarde blanche à leur chapeau », ce qui ne correspond pas à l'usage du XIX<sup>e</sup> siècle, mais certaines pratiques cérémonielles ont pu évoluer. Voici ce document :

« L'an mil sept cent cinquante quatre le ...edy vingt neuf may environ les dix heures [...], [...]ous Jean Baptiste Turpin Commissaire de police [...] la ville et comté de nantes Sçavoir faisons quetant sur la place st nicolas avis l'auberge st Jullie nous avons vu et remarqués environs douze à quinze particuliers, à nous inconnus, que nous croyons etres des compagnons serruriers lesquels ayant chacun une grande cocarde Blanche a leur chapeau venant du bas de la dite place et marchant deux a deux a la suite de l'un de leur meme compagnies qui ayant une espece de petite caisse, suspendue au col avec un mouchoir de toile de chollet, battoit une Marche militaire et de tels atroupemens sont deffendus par les arrests et Reglemens nous avons saisi et arestés ladite caisse avec ledit mouchoir et celui qui la portoit lequel ayant aperçu la patrouille ariver dans ce moment du corps de garde a pris la fuite avec les autres ses camarades de tout quoi avons raportés le présent pour estre déposé au Greffe avec ladite Caisse et le mouchoir pour valoir servir ce que de raison ledit jour et an que devant. »<sup>40</sup>

Au XIX<sup>e</sup> siècle, diverses pièces attestent que les couleurs des serruriers du Devoir sont analogues à celles, notamment, des menuisiers du Devoir. Par l'image (Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858) et des photographies du XX<sup>e</sup> siècle, on remarque que les serruriers portent une couleur à la boutonnière gauche. Mais on remarque également une grande diversité quant à leur taille, franges, teintes, pliage.



Aspirants plâtriers du Devoir (Association ouvrière) à Angers en 1963. Leur couleur blanche n'est frappée que des figures du labyrinthe et de la tour de Babel et ils tiennent une canne courte en bois.

40. Atroupement de compagnons serruriers, 30 mai 1754. Archives municipales de Nantes, FF 257 pièce n° 14 .Centre d'Histoire du Droit de l'Université Rennes 1 ; Sources: publication de textes et de documents anciens. Le compagnonnage et la police de Nantes (1732 - 1768) : textes transcrits par O. Ménard.



Compagnon Serrurier du Devoir.  
(dans tous les Devoirs, les Mécaniciens sont avec les Serruriers,  
et les Ebénistes avec les Menuisiers.)

Compagnon serrurier  
du Devoir. Perdiguier,  
*Le Compagnonnage illustré*, 1858



Deux compagnons serruriers du  
Devoir reçus à Tours en 1894.

Lorsqu'ils intègrent l'Association ouvrière après 1945, ils adoptent la couleur de velours rouge unique, frappée de leur blason et des figures habituelles. Ils sont dénommés de nos jours « serruriers-métalliers ».



Compagnons serruriers du Devoir à Nantes, vers 1894. Remarquer la diversité des dimensions et les types d'attaches des couleurs.



Compagnons serruriers et leur Mère, place Saint-Clément à Tours, vers 1900. Les couleurs sont étroites et larges. Un compagnon porte même une couleur fleurie de tailleur de pierre.



Couleurs des Quatre Corps (fondeurs, poëliers, couteliers, ferblantiers). Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

## 27 - POËLIERS-FONDEURS-FERBLANTIERS-COUTELIERS DU DEVOIR (OU « QUATRE CORPS »)

Ces quatre corps de métiers se regroupent en une société unique en 1828 et prennent le nom de « Quatre Corps ».

Un dessin aquarellé de 1838 au nom de *Vendôme Sans Cérémonie*, compagnon coutelier reçu à Lyon le 15 avril 1838, nous le montre tenant une canne enrubannée à deux gros nœuds en haut et en bas (comme les tanneurs-corroyeurs). Ce compagnon porte un flot de couleurs à la boutonnière gauche.

En 1841 a lieu la première signature d'un compagnon poëlier ou coutelier sur le registre des passages à la Sainte-Baume, suivie de celle d'un ferblantier en 1842 et d'un fondeur en 1847.

La planche III du *Compagnonnage illustré* (Perdiguier, 1858), nous montre que chacun des quatre corps portait des couleurs similaires.

La particularité de ces couleurs, dont on n'a retrouvé que très peu d'exemplaires, tenait à ce que, le jour de la réception d'un compagnon, on écrivit son certificat de réception sur sa couleur même. L'estampe de Perdiguier reproduit fidèlement cette spécificité.

Une autre couleur pouvait aussi servir de support à l'attestation de sa fonction de Premier en ville. Il en existe une en soie blanche unie (longue de 84 cm et large de 15 cm), conservée au musée du Compagnonnage de Tours, où l'on peut lire, dans le sens de la longueur :

« De Marseille le 4 mai 1828. Nous tous Compagnons poëliers, fondeurs, ferblantiers et couteliers de la ville de Marseille sousignons et certifions que le nommé Pierre Dordillon dit Tourangeau le Docile Compagnon poëlier a possédé la charge de Premier en ville l'espace de 6 mois et qu'il s'est fort bien acquitté de son devoir. C'est pourquoi nous lui avons délivré la présente pour lui servir au besoin, en foi de quoi nous signons tous Compagnon de la ville de Marseille. Tourangeau la réflexion Cpon poëlier 1<sup>er</sup> en ville, Langevin la Belle conduite, Normand le bien décidé dernier en ville.

Langevin le bien aimé cpon ferblantier 2e en ville, Laurein la franchisse, Forésien le sincère, Langevin le courageux dernier en ville battant au champ.

Tourangeaux le Courageux cpon coutellier 1<sup>er</sup> en ville, Dauphiné la Constance, Marseillais beau Retour, Manceau la Sagesse. Monpellié le bienfaisant Dernier en ville. »

Les Quatre Corps, aux effectifs peu nombreux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ont rejoint l'Union Compagnonnique et ont adopté la couleur unique rouge pour leurs nouveaux membres.

## 28 - CORDONNIERS-BOTTIERS DU DEVOIR

Refondés en 1808<sup>41</sup>, les compagnons cordonniers-bottiers du Devoir empruntèrent leurs usages initiaux à ceux des tanneurs-corroyeurs, qui furent divulgués par l'un de ces derniers à Angoulême.

En 1829 est attesté le premier nom *Le Soutien des Couleurs*.

En 1836, l'historique des tisseurs-ferrandiniers rédigé par *Lyonnais la Sévérité* nous apprend que dès 1836 « un homme se disant compagnon cordonnier » vint proposer des couleurs compagnonniques aux tisseurs-ferrandiniers. Sans doute était-ce pour nouer des relations entre deux corps du Devoir non encore reconnus par les autres.

En 1841, les archives confirment que les cordonniers-bottiers recevaient à leur réception les couleurs rouge et bleue, qui étaient celles du corps dont ils étaient issus depuis 1808, les tanneurs-corroyeurs du Devoir. Leur signification était « Union » (la bleue) et « Force » (la rouge). Mais ils en recevaient aussi une au passage de chaque ville.

Un document de 1846 (*Règlement des Compagnons du Devoir Cordonniers et Bottiers approuvé par toutes les métropoles du tour de France*) précise quelle était la relation entre chaque couleur et la ville où elle était reçue : « Les cayennes de Devoir apposeront un cachet sur les Aff.: [affaires] des Compagnons qui les visiteront et leur décerneront une faveur emblématique qui seront Bleu pour Angoulême<sup>42</sup>, Rouge pour Paris, Verte pour Lyon, Blanche pour Marseille, Jaune pour Toulouse, Rose pour Bordeaux et Violette pour Nantes. »

Sur les affaires (certificats de réception) figurent en effet le cachet de cire de la ville visitée, maintenant deux petits rubans de la couleur associée à la ville. L'affaire pouvait donc en porter sept.

Le même règlement indique que « tout Compagnon qui finira son tour de France en conservant ses couleurs sans taches, au lieu d'une conduite générale ou d'un banquet, recevra une couleur blanche de Sainte-Baume<sup>43</sup>, que l'on fera broder [au nom de son titulaire]. »

Un catéchisme de la même époque donne d'autres précisions sur les couleurs, qui se multiplient :

« D. Vous avez d'autres insignes ?

R. Oui, des couleurs.

D. Pourquoi les portez-vous ?

R. En récompense de mes bienfaits.

D. Quel est leur nombre ?

R. Onze, quatre grandes et sept petites.

41. Les compagnons cordonniers du Devoir sont attestés au XVII<sup>e</sup> siècle et leurs rites sont jugés impies par la Sorbonne en 1655. Ils semblent avoir abandonné leurs usages rituels par la suite et ne réadoptent de nouveaux rites issus des tanneurs qu'en 1808.

42. Il s'agit de la ville de fondation des compagnons cordonniers-bottiers du Devoir, en 1808.

43. Cette indication est intéressante car en 1846 les compagnons cordonniers ne sont pas encore reconnus et ne sont pas autorisés à signer le registre des passages à la Sainte-Baume. Le détenteur des « véritables » couleurs de Sainte-Baume, Félix Hotin, ne leur en vendait pas (en principe). Il s'agit donc de couleurs de Sainte-Baume issues d'un autre fabricant de Saint-Maximin ou, plus vraisemblablement, des couleurs de Sainte-Baume dont les tisseurs-ferrandiniers avaient entrepris la fabrication à partir de 1842.



Compagnon cordonnier du Devoir à Tours, en 1905 (Etienne Pousset, *Tourangeau l'Ami de la Gloire* (1850-1933), reçu en 1868). Il porte ses couleurs de réception et sa couleur blanche d'honneur.

D. Quelles sont leurs valeurs ?

R. Les grandes appartiennent à tous les compagnons sans distinction et les petites au mérite.

D. Comment, au mérite ?

R. Oui, par une bonne conduite en voyageant. »

Puis le catéchisme établit le lien entre les couleurs et les villes mais aussi des vertus, des valeurs, des temps forts des compagnons cordonniers. Les quatre grandes sont :

« La blanche, l'innocence, la bleue, l'accord des Compagnons, la rouge, la science et la noire, le deuil.

D. Et les petites ?

R. Ce sont les couleurs de chaque [ville du] tour de France. La rouge Paris la Gloire, la verte Lyon l'Espérance, la blanche Marseille l'Innocence, la jaune Toulouse l'Aurore, la rose Bordeaux la Gaîté, la bleue Angoulême Fondation, la violette Nantes le Printemps. »

Puis en 1847 les compagnons tondeurs de drap reconnaissent les compagnons cordonniers et leur donnent des Constitutions où l'on relève :

« Art. 9 : le rouleur seul aura le droit de porter une canne garnie de couleurs blanche et rose ou blanche et noire si c'est le service funèbre ; il n'y aura que dans les conduites que tous les Compagnons porteront des cannes mais nues. »

L'article 7 indique la façon de les porter au côté : « Ils porteront des couleurs à la première boutonnière de l'habit au côté gauche ; ils sont tenus à l'avenir de n'en porter que de la S<sup>te</sup>-Beaume ou imitation. »<sup>44</sup>

Il est enfin question de la couleur de fonction du « syndic »<sup>45</sup> : « un ruban vert noué formant deux boules vertes, de 35 cm de long, 2 cm de large, sur le revers de l'habit du côté droit. »

En 1858 est publiée l'estampe de Perdiguier (*Le Compagnonnage illustré*, planche IV) sur la tenue des différents compagnonnages. Le cordonnier-bottier arbore un flot de couleurs à sa boutonnière.

En 1875, l'article 16 d'un règlement sur les récompenses honorifiques dispose que « Tout C. qui finira son tour de France conservant ses couleurs sans tache recevra une couleur blanche de S<sup>te</sup>-beaume que l'on fera broder et sur laquelle on fera mettre d'un côté le nom de famille et de compagnon et de l'autre on placera deux mains enlacées avec cette devise « La société reconnaissante ». Pour le Tour de France sans tache l'on mettra T. Pour une année de Premier en Ville l'on mettra un P. Pour un C. ayant droit de remercier et ayant 10 ans d'activité, en plus un A ; pour services rendus, un S.

Toutes les couleurs blanches doivent être délivrées par la cayenne de Paris sous peine de nullité ; les couleurs blanches devront se porter à la boutonnière comme les autres couleurs. »

À partir de 1889, la corporation va se séparer en deux courants. Le corps actif avec la ville-mère, Paris, intègre l'Union Compagnonnique et ses membres adoptent la couleur rouge unique. L'autre groupe établit une nouvelle ville-mère, Bordeaux, et se dit « resté fidèle au devoir ».

44. C'est-à-dire celles délivrées à Saint-Maximin par Félix Hotin ou celles diffusées par les compagnons tisseurs-ferrandiniens du Devoir à Saint-Étienne.

45. Les syndics interviennent comme témoins de la véracité d'un fait ou pour contresigner une décision pour attester qu'elle a bien été adoptée selon les règles.

C'est cette branche qui a rejoint l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir en 1946. La même année ils ont fusionné avec la société des compagnons selliers-bourreliers du Devoir. Cette société a parrainé les tapissiers puis les maroquiniers du Devoir et tous portent une couleur verte en velours, frappée du blason de leur corps à une extrémité.

## 29 - BOURRELIERS-HARNACHEURS DU DEVOIR

En 1829, les premiers dessins aquarellés nous montrent des compagnons bourreliers portant un flot de couleurs à la boutonnière gauche.

En 1830-1834 est attesté le nom de compagnon *Le Soutien des Couleurs*.

En 1841 est enregistrée la première signature d'un compagnon bourrelier sur le registre de la Sainte-Baume.

Ce corps a adopté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle un système de correspondances entre les couleurs, des valeurs et les villes-sièges (comme les cordonniers-bottiers). Ce sont, pour les petites couleurs : la violette, Nantes, le printemps ; la bleue, Angoulême, l'accord (des compagnons) ; la verte, Lyon ; la rouge, Paris, la force ; la blanche, Marseille, l'innocence ; la rose, Bordeaux, la gaieté ; la jaune, Toulouse, l'aurore. Pour les grandes : la violette, le printemps ; la bleue, l'accord de tous les compagnons ; la verte, l'espérance ; la rouge, la force ; la blanche, l'innocence ; la noire, le deuil.

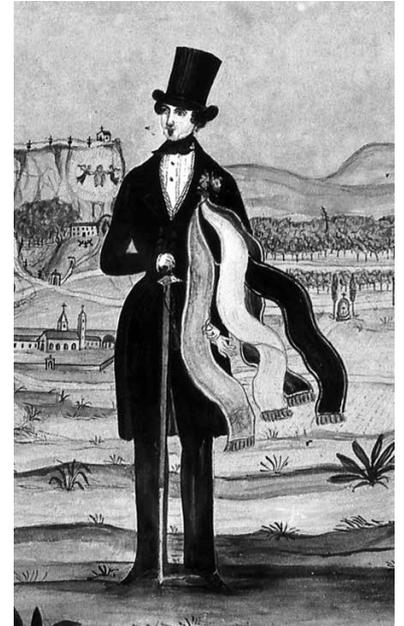
Un catéchisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mentionne cet échange à propos des couleurs :



« D. Pourquoi des couleurs ?  
R. En récompense de mes bienfaits.  
D. Combien y en a-t-il ?  
R. Il y en a cinq grandes et sept petites.  
R. À qui appartiennent les grandes ?  
R. À tous les Compagnons sans distinction.  
D. Et les petites ?  
R. Au mérite.  
D. Comment, au mérite ?  
R. Oui, par une bonne conduite en voyageant. »<sup>46</sup>

À partir de 1874 on voit apparaître un nouveau type de couleur en moire de trois couleurs (bleue, blanche, rouge) réunies par une cocarde de même nuance. Ce type de couleur sera porté jusque vers 1899.

Compagnon bourrelier-harnacheur du Devoir en 1911.



Le compagnon bourrelier Jean Eugène Mistouflet, *Tourangeau l'Île d'Amour* (1818-1896), reçu à Nantes le 11 avril 1841 (pour Pâques), portant ses couleurs en flot à la boutonnière. Détail d'un dessin aquarellé de 1842.

46. On remarquera la similitude de ces règles et de celles des cordonniers-bottiers évoquées plus haut.



Compagnons selliers-bourreliers du Devoir à Paris en 1932. Le compagnon de gauche est revêtu de son écharpe arc-en-ciel tandis que les deux autres portent au côté leurs couleurs, dont la première est celle de leur ville de réception.

Après 1889, une partie des compagnons bourreliers-harnacheurs du Devoir intègre l'Union Compagnonnique. Leurs usages se simplifient. Ils perpétuent durant une vingtaine d'années le port d'une couleur à la boutonnière gauche (comme attesté sur une photographie de groupe prise à Lyon en 1892) tandis que le rouleur porte une couleur en écharpe<sup>47</sup>.

Les bourreliers qui restent fidèles au Devoir adoptent en 1931 la dénomination de selliers, plus conforme à l'étendue de leurs activités, qui concernent désormais la sellerie-garniture automobile et de moins en moins la bourrellerie liée aux chevaux. Ils portent une couleur unique (modèle Audebaud), d'une teinte différente selon la ville où ils ont été reçus. Une écharpe de moire blanche brodée est décernée aux compagnons méritants.

En 1924, conformément aux décisions du congrès de 1922, est instituée la couleur arc-en-ciel, composée de sept couleurs : bleue, verte, jaune, blanche, rouge, rose, violette, tissées sur une

47. La qualité de la photographie permet de constater qu'il s'agit d'une couleur de Sainte-Baume, du type « Gaspard Bernard » ou « à la crucifixion », ce qui signifie que ce modèle n'était pas vendu qu'aux charrons (cf. « De nouvelles avancées sur la Sainte-Baume des compagnons du Devoir », p. 131-136, in: *Fragments d'histoire du Compagnonnage*, vol. 16) et dans ce volume: « Nouveaux aperçus sur la Sainte-Baume des compagnons du Devoir » (5°).

Echarpe blanche d'honneur brodée à son nom, remise à Tours en 1928 au compagnon bourrellier-harnacheur du Devoir Léopold Paul Lemaître (1876-1936), *Poitevin l'ami des Compagnons*, reçu à Bordeaux le 1<sup>er</sup> décembre 1895 (musée du Compagnonnage, Tours).



seule écharpe, réservée à ceux qui étaient passés dans toutes les villes-sièges du tour de France.

Quand les compagnons selliers intègrent l'Association ouvrière après 1941, ils adoptent la couleur de velours verte en velours, frappée du blason de leur corps. Leur société fusionne en 1946 avec les compagnons cordonniers-bottiers du Devoir. Les compagnons détenteurs de l'écharpe arc-en-ciel ne la renièrent pas pour autant et, quoiqu'adhérant à l'AOCDD, ils la portaient en même temps que leur couleur de velours verte, ou même seule, comme le montrent des photos de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### 30 - TEINTURIERS DU DEVOIR

Ils avaient la particularité de porter une ceinture-tablier en flanelle rouge brodée, en sus de leurs couleurs. On en connaît une vingtaine d'exemplaires, conservés chez des particuliers et dans des musées. L'une des plus anciennes est au nom de Michel Amaud dit *Clermont le Décidé*, reçu à Bédarieux en 1835.

Le décor de ces ceintures évolue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Le nombre d'emblèmes brodés s'accroît et traduit l'intégration de la symbolique maçonnique (étoile rayonnante à 5 branches avec la lettre G).

Les compagnons teinturiers portaient en même temps des couleurs à la ceinture. D'après un document de 1848, les compagnons teinturiers connaissaient deux états. Le jeune reçu ou « jeune homme », portait ses couleurs sur le côté gauche. Elles étaient vertes et blanches, « ce qui signifie que pour parvenir il faut être *vertueux* et sans tache » précise leur Devoir.

Le même document dispose, en ce qui concerne les compagnons du second état, que « Les couleurs seront rouges, bleues, jaunes et noires, ce qui signifie Union et Force, car pour être compagnon il faut être fort sur l'état que l'on professe [...]. Elles ont une autre signification et représentent l'arc-en-ciel, tombant à pic sur le tombeau du grand Adonhiram. »

Un détail d'une ceinture-tablier de teinturier est reproduit dans les *Fragments* n° 16, p. 26.

La planche IV du *Compagnonnage illustré*, par Perdiguier (1858) illustre ce port de couleurs associé à la ceinture-tablier. Les deux grands tableaux des compagnons teinturiers de Nantes (1852), exposés au musée du Compagnonnage de Tours, en constituent un autre témoignage. Il en est de même de la lithographie du cordonnier Charue (*Le Génie du Compagnonnage faisant le tour du Globe*, vers 1880).

Notons enfin que la dénomination *Le Soutien des Couleurs* est attestée en 1864.

Cette ceinture très particulière a inspiré le grand chansonnier Jean François Piron dit *Vendôme la Clef des Cœurs*, compagnon blancher-chamoiseur du Devoir (1796-1841). Ayant travaillé de son métier



Compagnon sellier du Devoir, Paris, vers 1960. Les compagnons qui avaient reçu une écharpe arc-en-ciel durant l'entre-deux-guerres continuèrent à la porter à la place ou sur la couleur verte en velours des métiers du cuir, après l'adhésion de leur corps à l'Association ouvrière.



Compagnon Teinturier du Devoir.

Compagnon teinturier du Devoir. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

de mégissier à Paris, sur les bords de la Bièvre, Piron a côtoyé les teinturiers qui œuvraient eux aussi au bord de la rivière. L'une de ses œuvres est un « hommage à leur ceinture »<sup>48</sup>.

## AUX TEINTURIERS

### HOMMAGE À LEUR CEINTURE

Je me souviens ô mes amis !  
Car j'ai toujours bonne mémoire  
Qu'un jour je vous avais promis  
quelques couplets à votre gloire.  
Je m'en acquitte avec plaisir,  
Dussé-je encourir la censure ;  
Pourtant si j'ai pu réussir  
Je le dois à votre Ceinture.

C'est votre ceinture, en effet,  
Objet de mon sincère hommage,  
Qu'ici je prends pour mon sujet  
En l'honneur du Compagnonnage.  
Si dans mes vers je m'écartais  
Votre indulgence me rassure,  
Bien certain que j'obtiendrais  
En faveur de votre Ceinture.

Je rends hommage aux ornements  
Qui nous distinguent, nous honorent,  
Et qu'avec orgueil sur les champs  
Tous nos confrères se décorent.  
J'aime les Couleurs au chapeau  
Du compagnon, noble parure ;  
Mais à mon goût, rien n'est plus beau  
Que votre éclatante Ceinture.

J'aime voir flotter au côté  
Ces emblèmes que je révère,  
Le jonc pour moi devient sacré  
Quand il est orné par un Frère,  
Mais, ô combien j'aime à vous voir !  
Ô mes amis ! je vous le jure,  
Quand ces insignes du Devoir  
Sont unis à votre Ceinture.

Oh ! combien d'attraits réunis  
Votre Ceinture vous présente,  
De vos talents elle est le prix,  
De votre art l'image frappante.  
Ce nom qui fait votre bonheur,  
C'est ainsi qu'au moins j'en augure,  
Ajoute encore avec honneur  
À l'éclat de votre Ceinture.

48. *Chansonnier du Tour de France dédié aux Compagnons du Devoir* par Vendôme la Clef des Cœurs; Paris, Imprimerie V<sup>ve</sup> Larousse, 1879, p. 153.

Enfin, je ne puis le nier,  
 Connaissez quelle est ma pensée,  
 Je voudrais être Teinturier,  
 Tant j'admire votre livrée.  
 Avec honneur l'on me verrait  
 Professer l'art de la teinture,  
 Si toutefois l'on me trouvait  
 Digne de porter la Ceinture.

Si ces couplets, cher Devoirants,  
 Ont mérité votre suffrage  
 Ne voyez que les sentiments  
 Qu'avec nos Frères je partage,

Pour Vendôme-la-Clef-des-Cœurs,  
 C'est un bonheur, je vous assure,  
 De pouvoir chanter nos Couleurs  
 Et célébrer votre Ceinture.

### 31 - TISSEURS-FERRANDINIERS DU DEVOIR

Ils ont été fondés à Lyon en 1831. Portaient-ils des couleurs durant les premières années de leur existence, nous l'ignorons. On relèvera que, selon un historique manuscrit du compagnon tisseur *Lyonnais la Sévérité*, en 1836, « un homme se disant compagnon cordonnier » vint leur proposer des couleurs. Est-ce l'indice qu'ils n'en portaient pas encore à cette époque ?

En 1841, ils sont reconnus par les compagnons selliers du Devoir, qui leur accordent le droit de porter des couleurs. Elles le seront à la troisième boutonnière du haut de l'habit.

Les plus anciennes couleurs retrouvées sont en moire, rouge et bleu, brodées aux extrémités des lettres C et F (Compagnon Ferrandinier) et des initiales du nom du compagnon.

L'imagerie permet de constater que dès 1847 ils portaient des couleurs variées en flots, au côté, et l'on sait par leurs règlements que la verte signifiait l'Espérance et la rouge l'Honneur.

À partir de 1842 les compagnons tisseurs-ferrandiniers de Saint-Étienne entreprennent de fabriquer et de diffuser une réplique des couleurs de Sainte-Baume, jusqu'alors monopole du charron Félix Hotin à Saint-Maximin. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils insèrent dans le journal *Le Ralliement* des encarts publicitaires pour faire connaître aux corps du Devoir les divers modèles qu'ils fabriquent « avec légende compagnonnique » (c'est-à-dire gaufrées avec les figures de la Sainte-Baume). Y sont citées les : blanche à filet rouge, bleue à filet blanc, rouge à filet blanc, verte à filet blanc, jaune à filet vert, noire à filet blanc, blanche à filet noir ; des larges et des étroites, de 1,80 m à 2 m.

En 1927 le journal *Le Compagnonnage* nous apprend que les compagnons tisseurs-ferrandiniers Chovin, Colombet et Deville ont reçu une écharpe d'honneur de leur corporation, car le 1<sup>er</sup> août de cette année-là la direction de leur société, à Saint-Étienne, a décidé d'adopter



Compagnon tisseur-ferrandinier du Devoir ; Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

la « couleur jaune d'honneur en récompense des services accomplis. » Cette écharpe jaune sera encore attribuée aux survivants<sup>49</sup> de cette corporation en voie d'extinction, le 8 novembre 1936.

Un des derniers compagnons tisseurs-ferrandiniens, le pays Félix Bessy, *Lyonnais le Courageux*, reçu à Saint-Étienne en 1911, décédera en 1961 ; il était titulaire de cette écharpe jaune.

### 32 - SELLIERS DU DEVOIR

Ces compagnons ne doivent pas être confondus avec les bourreliers ; ce sont deux sociétés distinctes. La dénomination de « selliers » ne sera reprise par les bourreliers qu'en 1931, alors que les premiers sont déjà éteints depuis longtemps.

En 1837, le registre de Félix Hotin mentionne une première commande de couleurs de Sainte-Baume. En 1840, le livre des passages à la Sainte-Baume comporte la première signature d'un sellier.

En 1841, lorsqu'ils reconnaissent les tisseurs-ferrandiniens, ils leur accordent le droit de porter « les couleurs, emblèmes de notre Devoir ».

L'iconographie (Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858) nous montre les selliers revêtus de plusieurs larges couleurs au côté gauche.

Lors de leur adhésion à l'Union Compagnonnique, les compagnons selliers reçus en son sein porteront la couleur rouge unique.

### 33 - VANNIERS DU DEVOIR

Un règlement de 1838 indique (art. 122) les dimensions et les teintes des couleurs des compagnons vanniers du Devoir : elles seront d'1,50 m de longueur sur 4 cm de largeur, rouge et bleue. Il est précisé qu'ils les porteront à la seconde boutonnière gauche et le rouleur à sa canne. Il est aussi mentionné que le Premier en Ville, lors de la cérémonie de réception, portera les couleurs « en bandoulière croisant sur sa poitrine, en partant de l'épaule gauche et droite » (art. 140).

Ils adoptèrent aussi les couleurs de Sainte-Baume et l'article 8 de la Constitution qu'ils donnèrent en 1849 à leurs enfants, les compagnons sabotiers, précise que ces derniers porteront ce type de couleurs à la seconde boutonnière de leur habit.

La constitution de 1849 comporte un catéchisme dont le passage qui suit concerne la signification des couleurs, dont le nombre s'est accru depuis 1838 :

- « D. Pourquoi les compagnons portent-ils des couleurs ?  
R. Parce que les couleurs sont le symbole de l'alliance qui doit régner parmi les compagnons.  
D. Combien portez-vous de couleurs compagnonniques ?  
R. Sept différentes couleurs.  
D. D'où a-t-on tiré l'origine des sept couleurs ?  
R. De l'arc-en-ciel ?  
D. Pourquoi les compagnons s'en décorent-ils ?  
R. Parce qu'elles représentent l'état de la vraie lumière que tout bon compagnon doit posséder, de même que le Grand

49. Les compagnons tisseurs-ferrandiniens  
Boss, Romeyer, Preynat, Fournier,  
Meunier, Vassal, Grivolla et Grivaud.

Architecte de l'Univers se décore de l'arc-en-ciel qu'il produit par ses rayons.

D. Que représentent les sept couleurs jointes ensemble ?

R. Les sept âges du monde.

1<sup>er</sup> : la blanche, le premier âge, l'âge d'or où les hommes vivaient dans l'état d'innocence.

2<sup>e</sup> : la jaune, le second âge, l'âge d'argent, représente que les hommes en vieillissant se livraient aux vices.

3<sup>e</sup> : la violette, le troisième âge, l'âge d'airain, métal d'une force prodigieuse, symbole de puissance.

4<sup>e</sup> : la bleue, le 4<sup>e</sup> âge du monde, l'âge de fer où les hommes commencèrent à se livrer bataille.

5<sup>e</sup> : la rouge, symbole de la gloire, nous représente le 5<sup>e</sup> âge, élévation du temple de Salomon.

6<sup>e</sup> : la verte, symbole de l'espérance, le 6<sup>e</sup> âge, où a eu lieu la délivrance des Juifs sous le roi Cyrus après 70 ans de captivité.

7<sup>e</sup> : la noire, le 7<sup>e</sup> âge, où Jésus-Christ fit pénitence pendant 33 ans, emblème de sa Passion et du deuil de sa mort. »

En 1858, les compagnons vanniers n'ont plus que quatre couleurs : la verte, la bleue, la blanche, la rouge, comme l'indique Perdiguier dans sa légende de la tenue d'enterrement du compagnon vannier (planche IV du *Compagnonnage illustré*) : « Pour les autres cérémonies : vert, bleu, blanc, rouge, 2<sup>e</sup> boutonnière » (en tenue d'enterrement, le compagnon porte une couleur bleue au chapeau, bouts flottants à l'arrière).

Comme nombre de petits corps, cette société adhérerait à l'Union Compagnonnique et portera sa couleur unique de nuance rouge.

### 34 - TONNELIERS-FOUDRIERS DU DEVOIR DE LIBERTÉ

Ce corps a été fondé vers 1830. Une photo de Mère nous la montre portant une couleur à franges de fils métalliques, pendante à la taille, où figurent un compas et une équerre entrecroisés entre deux rameaux et les lettres M.d.C.T.F.D.D.L. (Mère des compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté), suivies de « L. P. reconnaissants 1850 ». L'usage des couleurs est donc attesté par cette photo à cette date mais il est très probablement antérieur, et institué dès la fondation de cette société.

Les compagnons portaient deux types de couleurs. À l'état d'affilié il s'agissait d'une bleue et d'une blanche en moire unie, enserrées en haut par un ruban vert. À l'état de compagnon, les couleurs sont plus longues et frangées de fils d'argent. Portées au côté gauche, elles sont brodées de d'initiales (C.T.F.) et d'un rameau d'acacia, puis de 9 initiales sur trois lignes, suivies de quatre autres lettres constituant les vertus propres à la société et enfin de trois étoiles.

Il en existe d'autres pour les compagnons finis, brodées au nom de leur titulaire, à la façon des écharpes des compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté (avec l'allégorie de la Justice légendée « La Justice les guide »). Cependant, la particularité de cette Justice par rapport à celle des écharpes de Gavots, est qu'elle est ailée, en vol et



Compagnon vannier du Devoir, en tenue d'enterrement, avec une couleur au chapeau. En dehors de cette circonstance, quatre couleurs étaient portées au côté. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.



Compagnon tonnelier-foudrier du Devoir de Liberté. Perdiguier, *Le Compagnonnage illustré*, 1858.

munie d'un glaive alors que chez les seconds, elle est en pied et sans ailes. Figurent aussi trois étoiles triponctuées, le prénom et le nom du compagnon, celui de la chambre où il a été reçu, la devise « Union et Fraternité », le surnom du compagnon et sa date de réception.

De 1890 à 1899, après leur entrée à l'Union Compagnonnique, les tonneliers-foudriers portaient la couleur rouge de l'Union par-dessus celle de leur corps. Ils conservèrent longtemps des usages spécifiques au sein de l'Union Compagnonnique, formant une entité particulière, et tentèrent même de retrouver une autonomie rituelle à la fin des années 1920. C'est ainsi que le compagnon Mochet, reçu en 1927 à Tours et fini à Paris en 1932, se fit encore broder une écharpe blanche à la façon de celles des Gavots. Remise par sa veuve au musée du Compagnonnage de Tours, elle est probablement la dernière à avoir été confectionnée par un compagnon tonnelier-foudrier des Devoirs unis, initié au Devoir de Liberté dans le cadre de l'Union.

### 35 - COULEURS DE SOCIÉTÉS REGROUPÉES

La plus ancienne est celle des Anciens Compagnons Réunis (Lyon, 1867). Fondés à Lyon sous l'égide de Lucien Blanc.

Rouge, large de 13 cm elle comporte en médaillons le portrait de profil tourné vers la gauche des trois fondateurs des Devoirs, Jacques, Salomon, Soubise, entourés de palmes réunies par un ruban bleu. Une étoile flamboyante les surmonte. En dessous, le ruban soutient un compas et une équerre entrecroisés. Puis un rameau de chêne et un autre d'olivier enserrés par un ruban blanc enferme le texte suivant, surmonté d'une étoile : RÉCONCILIATION / COMPAGNONNIQUE / DE / TOUS LES DEVOIRS / RÉUNIS, suivi de deux mains serrées. En bas, entre les extrémités des rameaux figure la mention de la date de création de la couleur : Fait à Lyon / 1867.

En 1874, ce mouvement s'étend au-delà de Lyon et fédère d'autres sociétés dispersées sur le territoire, en devenant la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs Réunis (F.C.D.T.L.D.R.). Elle adopte une couleur lors de son congrès fondateur, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 novembre 1874. L'article 10 de la constitution fédérale dispose :

« Les emblèmes de la Fédération sont les couleurs compagnonniques, quelle qu'en soit la nuance, avec filets ; cette couleur aura onze centimètres en largeur. Les attributs, qui sont le compas et l'équerre placés sur une ruche, autour de laquelle se trouvent des abeilles, et enfermées dans deux branches, olivier et chêne, seront tissées en soie avec les nuances appropriées ; les initiales F.:C.:D.:T.:L.:D.:R.: seront apposées sur une banderole au-dessous ; le tout sera couronné par le triangle compagnonnique.

La couleur sera portée en sautoir sur l'épaule droite aux réceptions et aux cortèges ; pour les enterrements ce seront les couleurs noires ou blanches portées à la première boutonnière.

La couleur pourra être frappée, par économie, en faisant servir celles en usage ; l'acquisition d'une couleur n'est pas imposée rigoureusement à tous les C., mais ils sont instamment priés de s'en munir. Les soins d'exécution sont confiés à la société de Lyon. »

Le congrès fédéral de 1879 introduira de minimes ajouts à l'article 10, en indiquant notamment qu'aux enterrements les couleurs blanche et noire sont seules admises et portées à la première boutonnière.

Cette couleur sera portée jusqu'en 1889, à la fondation de l'Union Compagnonnique.

La nouvelle couleur de l'Union est rouge. En 1894 les statuts la définissent ainsi :

« art.12: la couleur de l'U.C. est une écharpe rouge dont la frange est naturelle, de 10 cm de largeur sur 2 mètres de longueur avec liseré blanc et attributs tissés ; cette écharpe portée en sautoir est obligatoire pour tous les nouveaux reçus à l'U.C., néanmoins chaque compagnon pourra porter les couleurs de sa corporation. »



Couleur rouge de l'Union Compagnonnique, portée par le compagnon métallier Serge Etienne (2012).



Compagnons de l'Union Compagnonnique lors d'une cérémonie, vers 1960. A gauche, trois compagnons sont revêtus de leur écharpe blanche d'honneur ; à droite, les deux compagnons portent leur couleur rouge de compagnons reçus.

Elle comporte, tissés de haut en bas : le delta rayonnant enfermant tétragramme hébraïque<sup>50</sup>, des rameaux d'olivier et de chêne enfermant le compas et l'équerre entrecroisés et les lettres UC en monogramme. Elles se portent en écharpe, de l'épaule droite à la hanche gauche.

Les Mères les portent aussi ; elles étaient soit rouges soit, le plus souvent, blanches mais sont toujours blanches de nos jours. Les dames-hôtes, instituées en 1990, portent une petite couleur verte pliée, à cocarde verte et bouton or, au côté gauche.

50. Les anciennes couleurs, jusqu'en 1999, comportaient les quatre lettres hébraïques de YHWH stylisées mais incorrectes ; cette cacographie a été corrigée depuis sur les nouvelles couleurs.

À partir de 1899 apparaît pour les aspirants la petite couleur verte à filets blancs, pliée et accrochée au côté gauche.

Il existe aussi des écharpes d'honneur blanches remises aux compagnons qui se sont dévoués à leur société.

Lorsque le rituel de finition a été formalisé par l'Union Compagnonnique en 1966 la couleur de compagnon fini comporte, en plus, un petit rameau d'acacia à neuf folioles sous le blason.

Les compagnons de l'Union portent aussi des couleurs noires à filets et blason blancs, portées lors des inhumations de compagnons.

### 36 - MAÇONS-TAILLEURS DE PIERRE DES DEVOIRS

Fondés en 1952 sous l'égide des compagnons charpentiers des Devoirs, les compagnons maçons-tailleurs de pierre portent en écharpe quatre types de couleurs.

Les premiers modèles étaient, pour l'aspirant, blanc à liserés bleus portés sur le cœur ; pour le compagnon reçu, blanc à filets verts avec franges d'or, passé dans un rouleau et portant les mêmes décors que ceux figurant sur les couleurs des charpentiers. Pour le compagnon fini, la couleur est blanche à filets rouges.

Quand la corporation a grandi, ses couleurs ont évolué, marquant l'autonomie par rapport à celles de leurs pères. Elles conservèrent les mêmes nuances mais s'ornèrent d'un blason tissé composé d'une équerre formant niveau et d'un compas inversé ainsi que deux outils du métier

Maçons-tailleurs de pierre des Devoirs à Tours, à l'Ascension 2013. Les aspirants (jeunes-hommes) portent leur couleur au côté, les compagnons en écharpe et le rouleur en étole.



à l'horizontale (marteau et truelle) et les quatre lettres des compagnons maçons-tailleurs de pierre des Devoirs.

En sus du blason, elles comportent désormais une suite de motifs symboliques tissés : la tour de Babel, la pyramide, le temple, la cathédrale (de Strasbourg, aux tours inachevées) et les trois fondateurs. Ces motifs sont similaires à ceux qui sont frappés sur les couleurs de l'Association ouvrière des compagnons du Devoir. Ils illustrent, dans le cadre de la corporation, des vertus et divers stades de l'évolution de l'architecture et de l'initiation.

Le rouleur et le nouveau reçu portent leur couleur en étole, nouée large autour du cou, en souvenir des compagnons tailleurs de pierre Étrangers.

### 37 - PEINTRES-VITRIERS DU DEVOIR

Ce corps s'est formé en 1978 à Avignon et a été parrainé par les derniers compagnons maréchaux-ferrants du Devoir de cette ville.

Leurs aspirants reçoivent une petite couleur violette à liserés blancs, au côté gauche. Les compagnons portent en écharpe une couleur jaune d'or à liserés rouges. Le compagnon fini la porte sur le cœur avec à l'intérieur des rubans de nuances s'inspirant de celles des couleurs portées par les compagnons maréchaux-ferrants du Devoir.

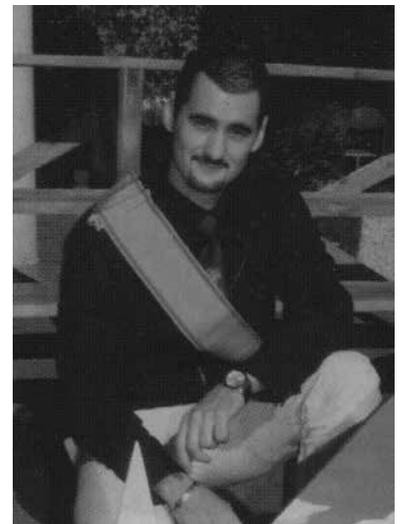
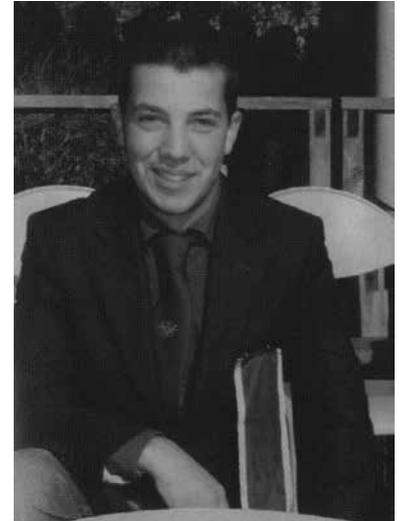
### CONCLUSION

Les couleurs constituent un élément ancien et représentatif du patrimoine compagnonnique. Leur présence et leur fonction revêtent une place importante pour un compagnon.

Elles constituent souvent l'un des éléments des noms de compagnons, comme *Le Soutien des Couleurs*, *l'Ami des Couleurs*, *Bon Soutien des Couleurs*, *Le Vengeur des Couleurs*, etc. La première attestation connue du nom *Le Soutien des Couleurs* remonte à 1817 et il est toujours porté<sup>51</sup>. Plus de la moitié des corps de métiers l'ont employé (boulangers, couvreurs, cordonniers-bottiers, tanneurs, bourreliers-harnacheurs, charrons, menuisiers du Devoir de Liberté, maréchaux-ferrants, tisseurs, forgerons, tondeurs de drap, sabotiers, teinturiers, tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté, charpentiers du Devoir de Liberté, plâtrier, tonneliers-doleurs et compagnons des Devoirs Unis)<sup>52</sup>.

Que déterminent les couleurs ?

- Une société ;
- Un métier ;
- Un état (aspirant, affilié, compagnon, compagnon-fini, etc.) ;
- Une fonction (Premier Compagnon, Premier en Ville, Dignitaire, président, Secrétaire, etc.) ;
- Une ville du tour de France ;
- Le passage ou non à la Sainte-Baume ;
- Une fête (celle de la réception) ;
- Une vertu ;
- Une part du légendaire compagnonnique.



Aspirant et compagnon-reçu peintres-vitriers du Devoir à la Saint-Luc 2008, à Saint-Thibault-des-Vignes (77); photos publiées dans *Compagnons et Maîtres d'oeuvre* n° 309, p. 19.

51. Il était ou demeure notamment très fréquent chez les compagnons maréchaux-ferrants, les boulangers, les couvreurs...

52. La forme du surnom des menuisiers et serruriers du Devoir (prénom et nom de province) ne le permet pas. Il n'a pas été retrouvé chez les Quatre Corps, les compagnons passants et Étrangers tailleurs de pierre, les vitriers, les vanniers, les blanchers-chamoiseurs, les cloutiers, les selliers, les chapeliers, les cordiers, les compagnons passants charpentiers.

En raison de l'importance des couleurs pour les compagnons et des rixes qui en résultaient lors des rencontres entre corps ennemis, les autorités en interdirent souvent le port, comme le montre cet extrait d'un arrêté du préfet de police de Saône-et-Loire en date du 7 octobre 1808 (coll. R. Teulet).

III. Toutes les distinctions, comme nœuds de rubans, cocardes, mouchoirs et autres signes de raliement sont expressément défendus; les porteurs de ces signes seront également arrêtés pour être livrés à la justice.

Elles sont nommées selon un vocabulaire évolutif : rubans, livrées, faveurs, couleurs, écharpes.

La symbolique des nuances des couleurs évolue :

- d'abord christique : « la blanche signifie l'innocence de Jésus-Christ ; la bleue la fidélité à son Père ; la rouge, le sang que les péchés lui ont fait répandre ; la verte, l'espoir de ramener les pécheurs ; la noire, la mort de notre Seigneur Jésus-Christ. »
- puis « Maître Jacques » : « La blanche signifie les larmes que Maître Jacques a versées pour nous ; la rouge, le sang qu'il a versé pour nous ; la blanche les coups qu'il a reçus pour nous ; la jaune, la persévérance ; la verte, l'espérance ; la noire, la mort. »
- puis hiramiste (maçonnerie) : « La blanche signifie l'innocence ; la rouge, le sang d'Hiram, l'assassinat ; la verte, l'espérance, l'acacia ; la noire, l'assassinat d'Hiram ».

Elles caractérisent les états compagnonniques :

Par exemple, la verte : l'aspirant ; la rouge : le compagnon ; la blanche : l'honneur ; la noire, le deuil.

Les nuances sont associées aux matériaux travaillés (à l'Association ouvrière des compagnons du Devoir) :

- La bleue : le bois (charpentiers, menuisiers, ébénistes, tonneliers-doleurs, charrons-carrossiers) ;
- La rouge : le métal (forgerons-mécaniciens-maréchaux-ferrants, serruriers-métalliers, chaudronniers, électriciens) ;
- La blanche : la pierre (tailleurs de pierre, maçons, jardiniers-paysagistes, plâtriers, peintres, couvreurs) ;

En 1968, le jour de l'inauguration du musée du Compagnonnage de Tours, un compagnon remet symboliquement une couleur de chaque société à Jean Royer, le député-maire qui avait permis l'ouverture de ce « temple de mémoire ».



- La verte : le cuir et les matériaux souples (cordonniers-bottiers, selliers, maroquiniers, tapissiers) ;
- La bistre : les matériaux alimentaires (boulangers, pâtissiers, vigneron).

Les couleurs sont le thème principal ou sont citées dans de très nombreuses chansons de compagnons.

Enfin, les couleurs sont associées aux grands événements de la vie d'un compagnon : son mariage, des manifestations où il est honoré en même temps que sa société ; des rites internes et externes : la réception, les assemblées, le Devoir, la chaîne d'alliance, la conduite... Et, à son décès, ses couleurs sont posées sur sa bière, parfois enterrées avec lui.

Les couleurs constituent donc un élément indissociable de la vie d'un compagnon, au même titre - et peut-être même davantage - que la canne. Comme l'écrivait Perdiguier en 1841 dans *Le Livre du Compagnonnage* : « Il faut considérer les couleurs d'une Société comme le drapeau d'une nation. »

Et pour finir en chansons, voici celle de Jean-François Piron intitulée *Les Couleurs*<sup>53</sup> :

#### LES COULEURS

L'on fit des chansons en tout temps  
 Sur le brillant Compagnonnage ;  
 L'on a chanté les Devoirants  
 L'honneur, les talents, le courage.  
 De leur Devoir on a chanté  
 Les douces lois et la puissance ;  
 L'on fit plus : on a célébré  
 Leurs plaisirs sur le Tour de France.

À mon tour, je vais, Devoirants,  
 Chanter ce qui fait notre gloire.  
 Ces Couleurs, ces beaux ornements,  
 Viennent s'offrir à ma mémoire ;  
 Elles rappellent à mon cœur  
 Ces doux moments, cette journée  
 Où je reçus avec honneur  
 De notre Devoir la livrée.

Comme l'intrépide soldat  
 Porte le prix de sa vaillance,  
 Je porte avec non moins d'éclat  
 Le gage heureux de ma constance.  
 Si les marques de la valeur  
 Ne brillent à ma boutonnière,  
 Du Devoir la noble Couleur  
 Sur mon sein brille tout entière.

Nos Couleurs sont de l'amitié  
 L'un des gages les plus sincères,  
 Du Devoir l'enseigne<sup>54</sup> sacré,  
 L'oriflamme de chaque Frère,  
 Du vrai talent la récompense,  
 Enfin l'arc-en-ciel de salut  
 Pour nos Frères du Tour de France.

Je veux, lorsque la Parque aura  
 Fixé ma demeure dernière,  
 Que ma livrée en ce temps-là  
 Se confonde avec ma poussière.  
 Chers Compagnons, tels sont mes vœux,  
 Soyez-en les dépositaires,  
 Si vers le séjour ténébreux  
 Je dois y précéder mes Frères.

C'est ainsi que La-Clef-des-Cœurs  
 Par ces quelques couplets s'exprime ;  
 Comme lui, fêtons nos couleurs,  
 Ce noble sujet qui l'anime.  
 Oui, Frères, ce gage sacré,  
 Ces Couleurs si dignes d'envie,  
 Par nous doit être révééré  
 Par-dessus tout dans cette vie.

53. Chanson écrite avant 1841, année du décès de son auteur, compagnon blancher-chamoiseur du Devoir, et publiée dans le recueil édité en 1879 sous le titre : *Chansonnier du Tour de France dédié aux Compagnons du Devoir*.

54. Il faut comprendre l'*insigne*, au masculin, alors qu'enseigne est féminin et entraînerait *sacrée*.

